

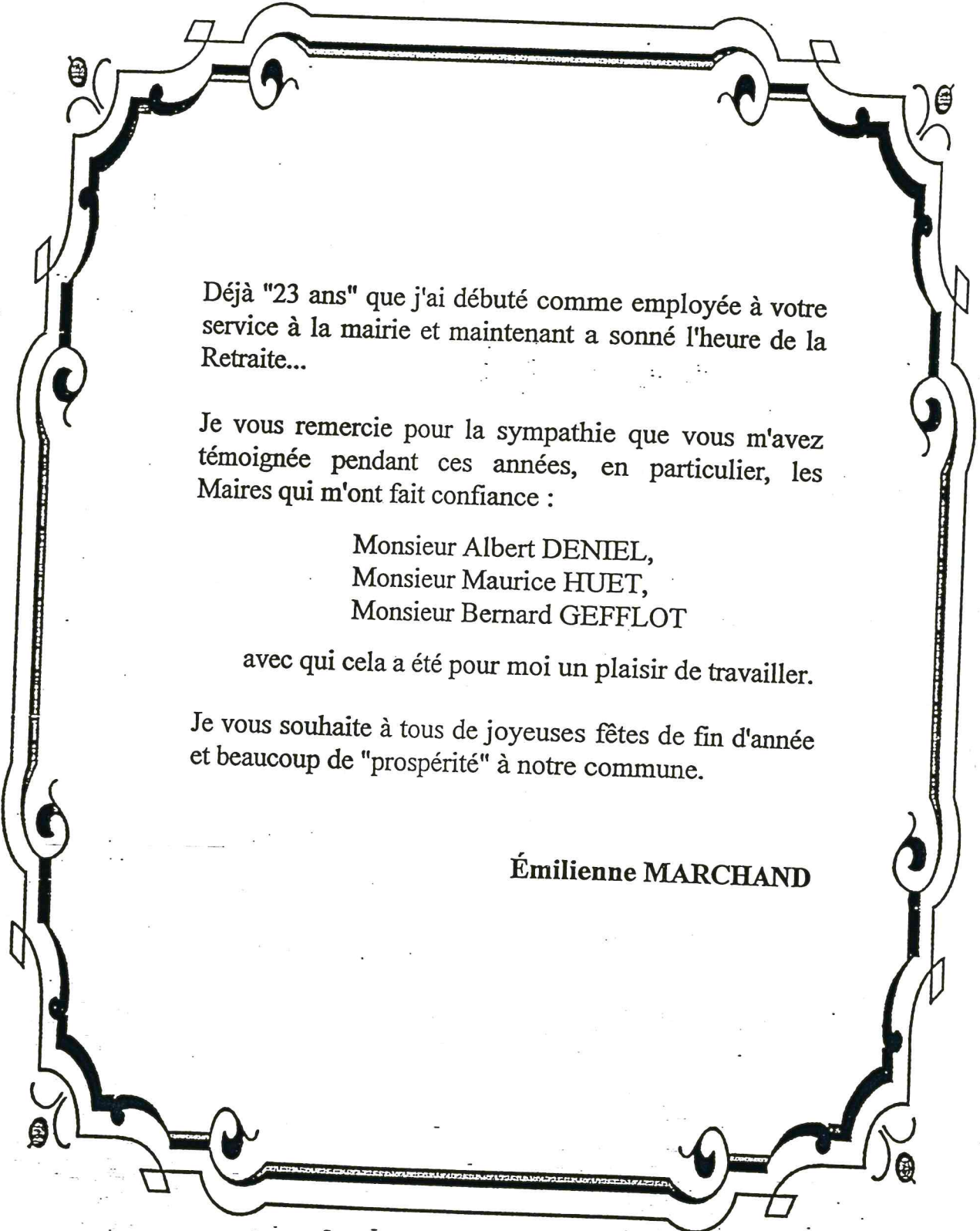


L'ALOUETTE



Bulletin d'Informations Communales

DECEMBRE 2002 n° 28



Déjà "23 ans" que j'ai débuté comme employée à votre service à la mairie et maintenant a sonné l'heure de la Retraite...

Je vous remercie pour la sympathie que vous m'avez témoignée pendant ces années, en particulier, les Maires qui m'ont fait confiance :

Monsieur Albert DENIEL,
Monsieur Maurice HUET,
Monsieur Bernard GEFFLOT

avec qui cela a été pour moi un plaisir de travailler.

Je vous souhaite à tous de joyeuses fêtes de fin d'année et beaucoup de "prospérité" à notre commune.

Émilienne MARCHAND

LE MOT DU MAIRE

Cette fin d'année est pour moi l'occasion de vous exprimer tous mes vœux de bonheur, tous mes souhaits les plus chers pour vous-même et les vôtres.

2003 devrait être l'année où certains dossiers verront le jour :

- La carte communale devrait bientôt se concrétiser. L'absence de certaines personnes de la DDE nous a sérieusement retardé mais la présentation de cette carte vous sera faite au cours du 1er semestre 2003.
- Pour l'assainissement autonome, plus de précisions vous seront fournies ultérieurement. Une réunion de travail avec l'Agence de l'eau, le Conseil Général, le Conseil Régional et la Direction Départementale de l'Agriculture, fixée prochainement, devrait nous permettre de connaître le pourcentage des aides et de définir le programme des étapes à suivre.
- A l'église, l'étude diagnostic doit nous être rendue au 1er semestre 2003. Il apparaîtrait que des travaux urgents seront à effectuer en priorité, non sans répercussion importante sur le budget.
- Au cimetière, un "columbarium" est à l'étude. Là aussi, la décision devrait se prendre au cours du 1er semestre 2003.
- Quant à l'axe Rennes/Redon 2 x 2 voies : un échangeur complet sera créé à Bel Air en Saint-Just, mais pour la secouette ? Échangeur complet ou demi-échangeur ? Rien n'est encore décidé. Par contre, un pont existera bien pour la route de Beslé/Pipriac, ce qui m'amène à vous dire que la desserte de Saint-Ganton pour Pipriac, Redon et Rennes sera bien assurée.

Comme vous l'avez constaté en 2002, la manifestation qui a mobilisé le plus de gens à Saint-Ganton est le COMICE AGRICOLE, et c'est pour moi un insigne d'honneur que celui d'assumer la tâche de remercier en vos personnes, les participants à ce Comice Agricole dont le succès a été assuré. J'ajouterais un merci particulier à René BOUREL et Gérard PROVOST ainsi qu'à leur équipe qui ont su, sans compter, organiser cette journée et démontrer au canton qu'il ne faut pas arrêter cette fête rurale. Ils ont également prouvé que la réussite se trouve garantie grâce à la conscience professionnelle, le soin et le dévouement que chaque participant déploie dans l'accomplissement de sa mission.

"Saint-Ganton peut être fier de ce Comice 2002".

Je remercie également toutes les associations pour l'animation qu'elles ont créée en 2002, et compte toujours sur elles pour l'année 2003.

*Bonnes fêtes de fin d'année à tous.
Bonne Année 2003.*

Votre Maire,
Bernard GEFFLOT

ETAT CIVIL

NAISSANCES

A REDON,
le 27 juillet 2002 :
Honorine DUCLOYER
Domiciliée "Beaucel"

A RENNES,
le 16 septembre 2002 :
Anaïs MOINEAU
Domiciliée "La Grangette"

A REDON,
le 4 décembre 2002 :
Romain LARBAOUI
Domicilié "Combray"

MARIAGES

le 27 juillet 2002 :
Cédric MERHAND
et Rachel DANIEL

le 27 juillet 2002 :
Gwénaél CHEVÉ
et Frédérique TIGER

le 17 août 2002 :
Claude MASSIOT
et Isabelle PRÉVAIRE

DECES

Nous a quittés, le 29 juillet 2002 :
Jean Claude CAPPELLESSO, domicilié "Le Jarillé"

NOUVEAUX RESIDENTS

Nous souhaitons la bienvenue sur la commune à :

- * Mr BELLAMY Franck et Mlle LASNIER Isabelle et leur fille "Brubet"
- * Mr BELLAMY Pascal "Le Briac"
- * Mr MOINEAU Stéphane et Mlle RIOT Laëtitia et leur fille "La Grangette"
- * Mr ROGER Jean-Michel et Mlle BOUREL Gwénola "Le Coin du Mur"
- * Mr TUAL Gaëtan et Mlle MICHEL Virginie "La Roche"

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement est obligatoire à 16 ans.

Les jeunes filles et jeunes gens nés à partir du 1er janvier 1987 sont tenus de se faire recenser en Mairie le mois de leur anniversaire.

PERMANENCES

☞ de l'Assistante Sociale

La permanence de l'assistante sociale, Mme M.J. BODINIER, a lieu en Mairie le 2ème mardi de chaque mois de 10 h 30 à 12 h.

☞ du Conseiller Général

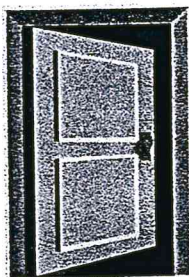
La permanence du Conseiller Général, Mr Alain-François LESACHER aura lieu en Mairie le samedi 11 janvier 2003 de 10 h à 11 h.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les jeunes qui ont eu 18 ans en 2002 et les nouveaux résidents qui souhaitent s'inscrire sur les listes électorales peuvent venir en mairie jusqu'au 31 décembre 2002 muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

LE PARCOURS D'UNE LETTRE DE SAINT GANTON A SAINT GANTON

- ☒ La lettre est déposée dans la boîte jaune située dans le bourg de Saint Ganton.
- ☒ Le Facteur ramasse la lettre à l'heure de levée indiquée sur la boîte pour la ramener au bureau de poste de Pipriac.
- ☒ Un Postier appose alors un cachet sur l'enveloppe pour indiquer le lieu (Pipriac), la date et l'heure de départ de la lettre : c'est *l'oblitération*. Dans de nombreux bureaux, ce travail d'oblitération est effectué automatiquement par une machine.
- ☒ La lettre est ensuite acheminée en camion de Pipriac au centre de traitement du courrier Airlande, situé à Saint Jacques de La Lande.
- ☒ Dans ce centre, l'adresse est transformée, même si elle est écrite à la main, en un code barre rouge : c'est *l'indexation*. Grâce à elle, les machines de tri répartiront automatiquement les lettres en fonction de leur destination, au rythme de 40 000 lettres par heure.
- ☒ La lettre étant à destination de Saint Ganton, elle est à nouveau acheminée vers le bureau de poste de Pipriac.
- ☒ Dans un premier temps, les facteurs trient l'ensemble du courrier par tournée : c'est le *tri général*. Puis, ils séparent les lettres en fonction du hameau ou de la rue du destinataire : c'est *le coupage*. Enfin, ils préparent leurs tournées par ordre de distribution : c'est *le piquage*.



Résidence Ker Joseph
Rue de l'avenir
35 550 Pipriac

☎ 02 99 34 45 34

La résidence Ker Joseph cherche à étoffer son réseau de bénévoles pour mieux répondre encore aux besoins des résidents et continuer à tisser des liens entre la résidence, Pipriac et les communes environnantes.

Le bénévolat a déjà une longue histoire à la résidence. Cependant, c'est depuis 1996 qu'il a pris un nouvel essor. Des bénévoles viennent régulièrement animer un atelier, tenir le bar de la résidence, accompagner des sorties ou apporter de l'aide lors de grandes fêtes ou rassemblement de la résidence. Ce bénévolat est indispensable au bien-être des résidents. Aujourd'hui, 17 bénévoles y viennent régulièrement (dont 12 depuis le début).

Ces bénévoles sont accueillis et encadrés par des professionnelles de la Résidence. Ils doivent adhérer à la charte du bénévolat et accepter de venir à des réunions de coordination ou des formations au sein de la Résidence.



Les bénévoles de la résidence

**Les besoins d'accompagnement humains sont toujours plus importants ...
C'est pourquoi, nous recherchons des bénévoles, en complément du réseau existant, pour :**

- une relation d'écoute plus particulière avec quelques résidents (discussion et promenade) ;**
- le fonctionnement de la bibliothèque de l'établissement ;**
- l'accompagnement des résidents dans le jardinage ;**
- la mise en place de nouveaux ateliers selon vos savoir-faire ;**
- continuer à animer des ateliers déjà existants.**

Les bénévoles doivent être capable d'écoute et respecter leurs engagements. Cet engagement est au minimum de 2 h tous les quinze jours. Nous accueillerons, volontiers des personnes de tous âges. Actuellement, la Résidence accueille 5 habitants de Saint-Ganton :

- Madame Antoinette BODIGUEL
- Monsieur René BODIGUEL
- Monsieur Théodore COLOMBEL
- Madame Bernadette GEFFLOT
- Monsieur Marcel PROVOST

Si vous êtes intéressés, prendre contact avec le :

SERVICE ANIMATION de la Résidence au 02.99.34.45.34



L'ASSOCIATION ENSEMBLE FACE AU CHÔMAGE POUR L'EMPLOI

A REDON

Propose aux demandeurs d'emploi
Du Pays de Redon et de Vilaine

SON SERVICE INTERNET (Haut Débit) et BUREAUTIQUE

(Label Espace Public Numérique)

POUR

- La consultation des offres d'emploi toutes régions, étranger
- La réalisation et la transmission de CV
- La mise en page des rapports de stage et autres documents
- Les photocopies et télécopies
- La création d'E- mail



AVEC

- Une initiation à Internet en liaison avec l'ANPE
- Une assistance technique
- Des tarifs modiques

ET AUSSI

Sa Carte de Réduction

Valable dans une centaine de commerces et autre établissements (Cinémas - Piscine – Théâtre – Parcs animaliers...)

Contact :

1, rue Claude Chantebel à Redon (face à la Mapar)
du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h
E-mail : ensemble.face.au.chomage@wanadoo.fr
Site : assoc.wanadoo.fr/ensemble.face.au.chomage

**COMITE DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT
DES 4 CANTONS**
MAURE de BRETAGNE, GUICHEN, PIPRIAC, PLELAN le GRAND

Comme presque toutes les associations de défense, le Comité s'est constitué à partir d'une agression programmée de l'environnement et du cadre de vie. Il s'agit parfois d'un projet d'incinérateur, d'un centre de stockage de produits chimiques. Le Comité s'est créé et a fédéré populations et élus de six communes en réaction contre un projet d'un gigantesque site d'enfouissement sur le site du bois de cent jours, à Bovel, en 1991.

Si cette bataille (ponctuée de manifestations, rassemblements, réunions publiques, actions juridiques) de plus de trois ans s'est conclue sur une victoire, elle avait permis à tous ceux qui s'inquiétaient pour l'environnement, la qualité de l'air, de l'eau, la préservation de leur cadre de vie, de se connaître, s'apprécier et se compter plus nombreux qu'ils n'auraient imaginé.

Ils n'ont pas voulu que leur action solidaire demeure sans lendemain. Au fil du temps ils ont élargi leur champ de compétences (et parfois de contestation), de la collecte des piles usagées à de la mise à disposition de bennes pour le ramassage des encombrants (avant la création de déchetterie), du nettoyage de rivières, aux dépositions en enquêtes publiques jusqu'à la publication de l'ouvrage « 24 mois de fonctionnement du Conseil Départemental d'Hygiène d'Ille-et-Vilaine » qui a obligé l'Etat, en la personne du Ministre de l'Agriculture et de la Ministre de l'Environnement, à nommer une mission d'inspection et à revoir leur copie.

En dix ans, l'association devenue Comité des 4 Cantons (Guichen, Maure, Pipriac, Plélan le Grand) qui compte plus de 250 adhérents s'est illustrée dans bien des domaines et a fait montre de suffisamment de compétences pour être reconnue par les autorités « association agréée pour la protection de l'environnement ».

En liaison avec d'autres associations locales, régionales comme Eau et Rivières de Bretagne ou nationale comme F.N.E., elle s'efforce de réfléchir et d'agir pour la protection de l'environnement et la promotion des produits des agriculteurs fermiers.

S'il fallait trouver une philosophie à l'action du Comité ce serait celle qui consiste à penser que nous ne sommes pas propriétaires de notre planète mais de simples locataires éphémères et qu'ils nous appartient d'agir en songeant aux générations à venir.

Il est une formule de R. LITTELL qui résume bien notre mode de pensée : « *Nous, les Apaches savons que rien n'est éternel. Nous savons qu'un jour les montagnes, les lacs auront disparu. Et quand tout aura disparu : les montagnes, les lacs, les animaux les Apaches et même l'homme blanc, que restera-t-il ? Ce qui restera, ce sont nos actes* » formule à laquelle nous ajoutons volontiers un paragraphe « *Quand tout aura disparu, ce qui restera, ce sont nos actes et les IDEES et les RÊVES qui les ont portés* »

N'hésitez pas à agir et rêver avec nous en adhérant au Comité en vous renseignant auprès du délégué de Saint Ganton : M. Yves CALOT.

Le Président

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
BOUREL Marie-Paule	La Roche	Réhabilitation logement existant	13/09/02
DEBRAY Michel	Gominé	Rénovation maison	09/04/02
LEROUX Emmanuel LAURIER Lucienne	La Lande du Jarillé	Maison d'habitation	07/09/02

DECLARATIONS DE TRAVAUX ACCORDES

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
HERVÉ Hélène	Le Coin du Mur	Rénovation maison	04/07/02
BEILLEIL Gilles	Remdon	Rénovation maison	20/09/02
LOUET Philippe	La Roche	Réhabilitation maison	12/09/02
BAUDU Gabrielle	La Ferrière	Changement des ouvertures en façade	05/11/02
BOUVIER André	Le Bourg	Changement des ouvertures en façade	28/11/02

Nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie :

Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi
de 8 h 45 à 12 h 00 .

PERMANENCES DES ELUS 11 h – 12 h

Mardi	René BOUREL
Jeudi	Bernard GEFFLOT
Vendredi	Marie-Jeanne MAILLET
Samedi	Marie-Thérèse DANIEL
	Bernard GEFFLOT



REVEILLON 2002-2003

Après une réunion le 4 septembre dernier au sujet du réveillon 2002-2003, les associations, à l'unanimité, ont décidé de ne pas renouveler celui-ci en raison du travail que cela demande aux bénévoles.

Mais il n'en reste pas moins que si certaines personnes autres que les membres des associations veulent prendre l'initiative du réveillon, l'équipe d'animation reste ouverte à toutes propositions.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 9 juillet 2002 à 20 heures 30 minutes

L'an deux mil deux , le neuf juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 2 juillet 2002

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mrs F. THIBAUT, Mme J. BOULAIS, Mrs G. PROVOST, Y. LE BON DE LAPOINTE, , M. DUCLOYER..

Excusée : Mme M. TEMPLE

Secrétaire : Mr F. THIBAUT

Ordre du jour :

- * *Révision des taux des indemnités des adjoints*
- * *Renouvellement du bureau de l'AFR*
- * *Devis signalisation*
- * *Questions diverses*

1- Révision des taux des indemnités des adjoints

Suite à la Loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité concernant les conditions d'exercice des mandats locaux et afin de fournir aux élus locaux de meilleures conditions d'exercice de leurs mandats, Monsieur le Maire propose de revaloriser les indemnités des trois adjoints.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- * de revaloriser les indemnités de fonction des 3 adjoints. Elles sont désormais fixées en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique indice brut 1015,
- * d'appliquer les taux suivants : 6.6 % pour le 1er adjoint, 5.6 % pour le 2ème adjoint, 4.3 % pour le 3ème adjoint.

Cette mesure s'applique à compter du 1er juillet 2002 et est prévue au Budget Primitif 2002 à l'article 6531 "Indemnités de fonction des Maire et Adjoints".

2- Renouvellement du bureau Association Foncière de Remembrement

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier reçu de la Sous-Préfecture l'informant que le mandat des membres de l'AFR de Saint-Ganton est arrivé à expiration et qu'en conséquence, il convenait d'engager la procédure de renouvellement des membres de ce bureau, à savoir désigner six personnes parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

de reporter cette tâche au mois de septembre prochain, après avoir convoqué les agriculteurs de la commune afin de savoir s'ils voulaient maintenir l'AFR ou dissoudre l'association comme il en avait été question l'année dernière.

3- Signalisation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à quelques plaintes, il convient de signaler, et des endroits dangereux, et des voies sans issues, ainsi que régler le carrefour des routes CE 231, CR 1 et VC 23, sis à "La Roche".

Après contact avec l'Équipement de Redon et déplacements sur le terrain, il a reçu en devis lui proposant 5 panneaux "voies sans issues", 2 "virages dangereux" et 1 "stop" + 1 "céder le passage" pour le carrefour pré-cité.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- * de pourvoir à la dangerosité de ces lieux,
- * d'accepter le devis reçu de l'entreprise SIGNATURE sise à NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE pour la somme de de 1 159.43 Euros H.T, soit 1 386.68 Euros TTC.

4- Subvention

Suite à la délibération du 22 mai dernier concernant les subventions accordées, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'accorder une subvention à l'Ecole Primaire Publique de Pipriac en raison de la classe de mer effectuée du 4 au 8 mars dernier concernant 5 élèves de Saint-Ganton.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 114.34 € pour aider à financer le voyage pré-cité à l'Ecole primaire publique de Pipriac.

Cette somme sera prélevé au compte 6574 "subventions accordés aux organismes de regroupement".

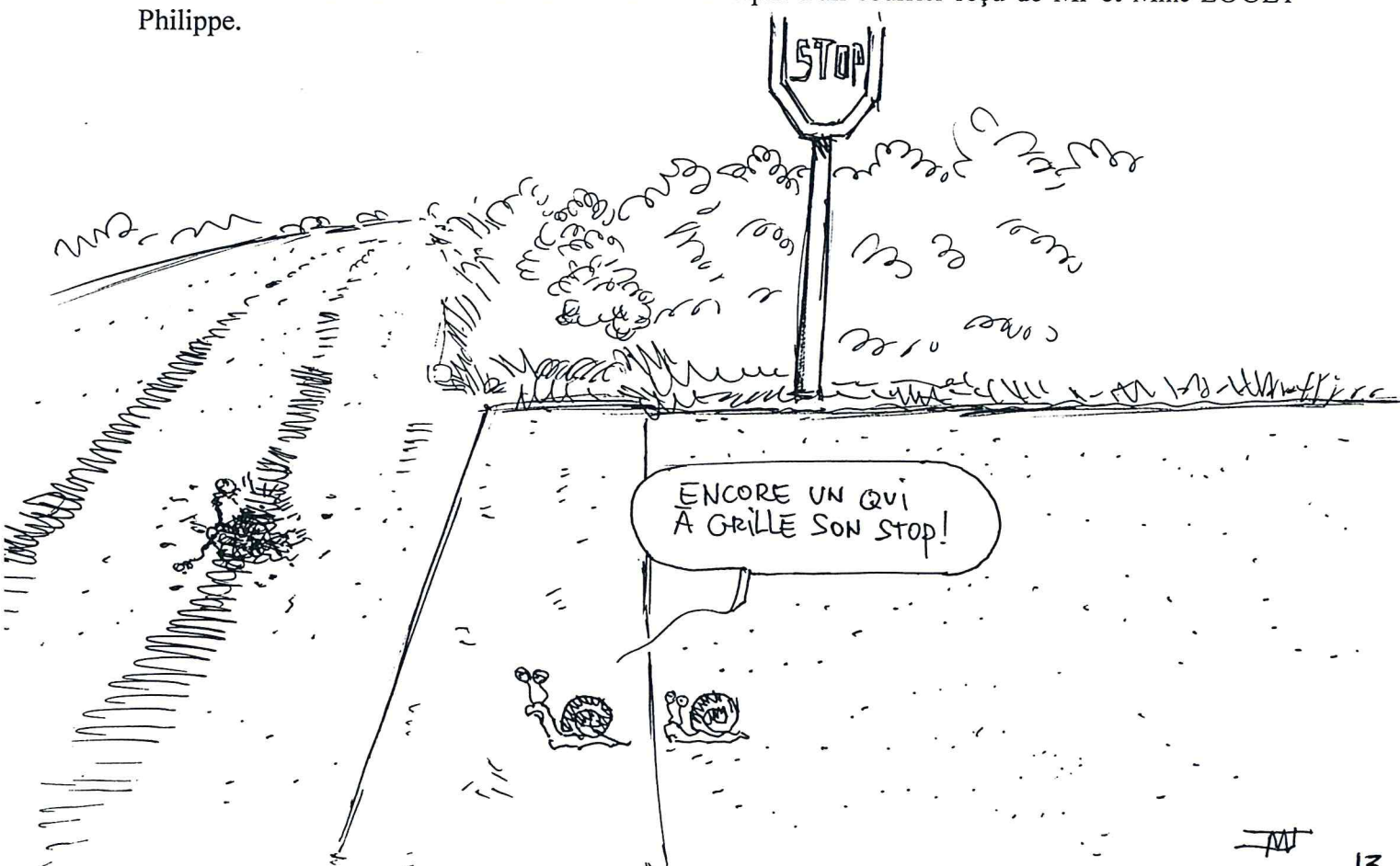
5- Questions diverses

- recrutement d'un agent

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que suite au futur départ en retraite de Madame Marchand Emilienne, il conviendrait de réfléchir à un éventuel recrutement de personnel. Aussi suggère t-il au conseil de proposer des idées.

- courrier

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier reçu de Mr et Mme LOUET Philippe.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 27 septembre 2002 à 20 heures 30 minutes

L'an deux mil deux , le vingt-sept septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 20 septembre 2002

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mrs F. THIBAUT, Mmes J. BOULAIS, Mrs G. PROVOST, Y. LE BON DE LAPOINTE, , M. DUCLOYER, M. TEMPLE.

Secrétaire : Mr M. DUCLOYER

Ordre du jour :

- * *Compte-rendu de la réunion des agriculteurs et désignation des membres AFR*
- * *Délibérations Communauté de Communes*
- * *Délibération pour récompense des lauréats des concours des maisons fleuries*
- * *Renouvellement de la convention d'ouverture de crédit*
- * *Demande de subvention du Secours Catholique*
- * *Délibération Formation Ecole de Conduite Française*
- * *Questions diverses*

1- Compte rendu de la réunion des agriculteurs et désignation des membres AFR

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le courrier en date du 6 juin 2002 de la Sous-Préfecture de Redon lui faisant savoir que le mandat des membres de l'association foncière de remembrement de Saint-Ganton désignés par arrêté préfectoral du 25 janvier 1996, était arrivé à expiration et qu'il convenait en conséquence d'engager la procédure de renouvellement des membres de ce bureau.

Suite à ce courrier et à une réunion convoquant les agriculteurs de Saint-Ganton pour débattre de ce sujet, il propose à l'Assemblée de désigner six membres du précédent bureau AFR puisqu'ils sont propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité, comme membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Saint-Ganton :

Monsieur RICHARD	Henri	Brubet	35550 SAINT GANTON
Mosieur TIGER	Robert	Beaucel	35550 SAINT GANTON
Monsieur LAURENT	Jean	Brubet	35550 SAINT GANTON
Monsieur GUERIF	Serge	Gominé	35550 SAINT GANTON
Monsieur TEMPLE	Claude	Le Breil	35550 SAINT GANTON
Monsieur PITAUT	Jean-Claude	Combray	35550 SAINT GANTON

2 - Modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Pipriac

Extension de compétences

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée de la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Canton de Pipriac ayant pour objet de modifier ses statuts et de procéder à l'extension de ses compétences. Elle concerne :

- **A - la compétence intitulée : "l'aménagement de l'espace"**. Elle est complétée par le paragraphe suivant :
- la maîtrise d'ouvrage des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H., P.I.G., etc...),

B - l'exercice de la compétence afférente à la voirie d'intérêt communautaire qui se présente comme suit :

La Communauté de Communes est compétente en ce qui concerne la création, l'amélioration et l'entretien de la voirie communale d'intérêt communautaire qui dessert les zones d'activités existantes suivantes et assure leur raccordement aux routes communales et départementales :

- Zone d'activités de Courbouton à GUIPRY et LIEURON
- Zone d'activités de Pelouaille à GUIPRY
- Zone d'activités des Biauces à LOHEAC
- Zone d'activités des Vallées du Couchant à PIPRIAC
- Zone d'activités de Bel-Air à SAINT-JUST
- Zone d'activités des Rozais à SIXT-SUR-AFF

Ces dispositions s'appliqueront aux nouvelles zones d'activités créées par décision du Conseil Communautaire.

La Communauté prendra également en charge les voies communales supportant un trafic supérieur à 1000 véhicules / jour.

C - l'adhésion à un Syndicat Mixte :

Pour l'exercice de ses compétences, la Communauté de Communes pourra adhérer à un Syndicat Mixte sur simple délibération du Conseil Communautaire.

Ensuite, il invite l'Assemblée à se prononcer sur ces nouvelles dispositions.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les modifications statutaires et le transfert de compétences adoptés le 4 septembre 2002 par le Conseil de la Communauté de Communes du Canton de Pipriac.

3 - Autorisation accordée à la Communauté de Communes du Canton de Pipriac pour son adhésion au SMICTOM du Nord de l'Arrondissement de Redon

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée de la délibération du Conseil Communautaire en date du 4 Septembre 2002 ayant pour objet de solliciter l'adhésion de la Communauté de Communes au SMICTOM du Nord de l'Arrondissement de Redon pour l'exercice de la compétence relative à la collecte et au traitement des ordures ménagères et des déchets assimilés sur l'ensemble du territoire communautaire.

Ensuite, il invite l'Assemblée à se prononcer, conformément aux dispositions de l'article L 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur cette demande d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la Communauté de Communes du Canton de PIPRIAC, composée des Communes de BRUC-SUR-AFF, GUIPRY, LIEURON, LOHEAC, PIPRIAC, SAINT-GANTON, SAINT-JUST, SAINT-MALO-DE-PHILY et SIXT-SUR-AFF, à adhérer au SMICTOM du Nord de l'Arrondissement de Redon pour l'exercice sur l'ensemble de son territoire, à compter du 1er Janvier 2003, de la compétence relative à :

- l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés prévue par les dispositions de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, article 17, chapitre II, paragraphe 5,
- la collecte et le traitement des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de PIPRIAC,
- l'étude, la réalisation, le fonctionnement ou la délégation de l'exploitation des déchetteries destinées à recevoir uniquement des produits dits "déchets ordinaires" qui seront déposés par les usagers résidant sur le territoire communautaire.

4 - Concours maisons fleuries

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter une enveloppe budgétaire pour l'organisation des concours communal et cantonal des maisons fleuries 2002.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- vote la somme de 381 € inscrite au Budget Communal au C/6714 « Bourses et prix » pour permettre le règlement des différents montants alloués aux lauréats des concours communal et cantonal des maisons fleuries 2002 (résultats annexés),
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

5 - Renouvellement de la convention d'ouverture de crédit de 152 449.02 € au Crédit Agricole

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la convention d'ouverture de crédit de trésorerie dont la commune bénéficie auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine est arrivée à son terme le 21 août 2002.

Il précise au conseil municipal que désormais, les conventions d'ouverture de crédit sont soumises au droit de timbrage qui s'élève à 3 € par page, que la commune devra régler lors du renouvellement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire cette convention «ouverture de crédit de trésorerie» à Court Terme, avec échéance au 21 août de chaque année, à hauteur de 152 449.02 € pour une nouvelle période d'un an aux mêmes conditions et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

6 - Subvention au Secours Catholique

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante qu'il a reçu un courrier du Secours Catholique de Pipriac lui demandant une aide financière afin de poursuivre ses activités.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention de 61 € au Secours Catholique de Pipriac. Cette somme sera prélevée au compte 6574 "subventions de fonctionnement aux associations".

7 - Formation Ecole de Conduite Française

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Réglementation en vigueur exige qu'un conducteur d'engin d'un poids à vide supérieur à 3,5 tonnes soit en possession du permis C.

L'employé communal ne possédant pas ce permis, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de procurer une formation de conduite à celui-ci afin de lui donner les moyens de passer l'examen du permis C qui lui permettrait d'être en accord avec la Réglementation.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- * d'octroyer une formation de conduite à l'employé communal,
- * d'accepter la facture de l'Ecole de Conduite Française sise à Montgermont 35760 pour un montant toutes taxes de 1 411 €, en échange de cette formation.

8 - Questions diverses

*** Médailles de la Famille Française**

Il a été décidé de ne pas instruire de dossiers de la Médailles de la Famille Française pour l'année 2003.

*** Carte Communale**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'a pas encore reçu la suite du dossier de la Carte Communale.

*** Vaisselle complémentaire**

Un complément de vaisselle pour la salle polyvalente va être acquis par la commune.

* Subvention pour le Foot

L'association du Foot de Saint-Ganton a formulé une demande de subvention pour pouvoir acheter des buts conformes aux équipes de poussins afin que ceux-ci puissent jouer sur le terrain de la commune. Le conseil municipal demande de plus amples renseignements.

* Panneaux de signalisation pour "La Roche"

Il apparaît que la limitation de vitesse de 50 km/h à "la Roche" n'est pas respectée. Aussi, il est demandé de placer un "rappel de limitation de vitesse" après les panneaux indiquant les entrées de l'agglomération. Des renseignements doivent être pris pour voir la possibilité de cette suggestion.

* Chauffage Salle Polyvalente

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que, suite à la réunion du 1er février 2002 sur le dysfonctionnement du chauffage de la salle polyvalente, aucune réponse ne lui est parvenue.

Il se voit donc dans l'obligation de continuer les démarches, à savoir procéder à un constat d'huissier de ce dysfonctionnement, désigner un avocat et présenter le dossier au Tribunal Administratif.

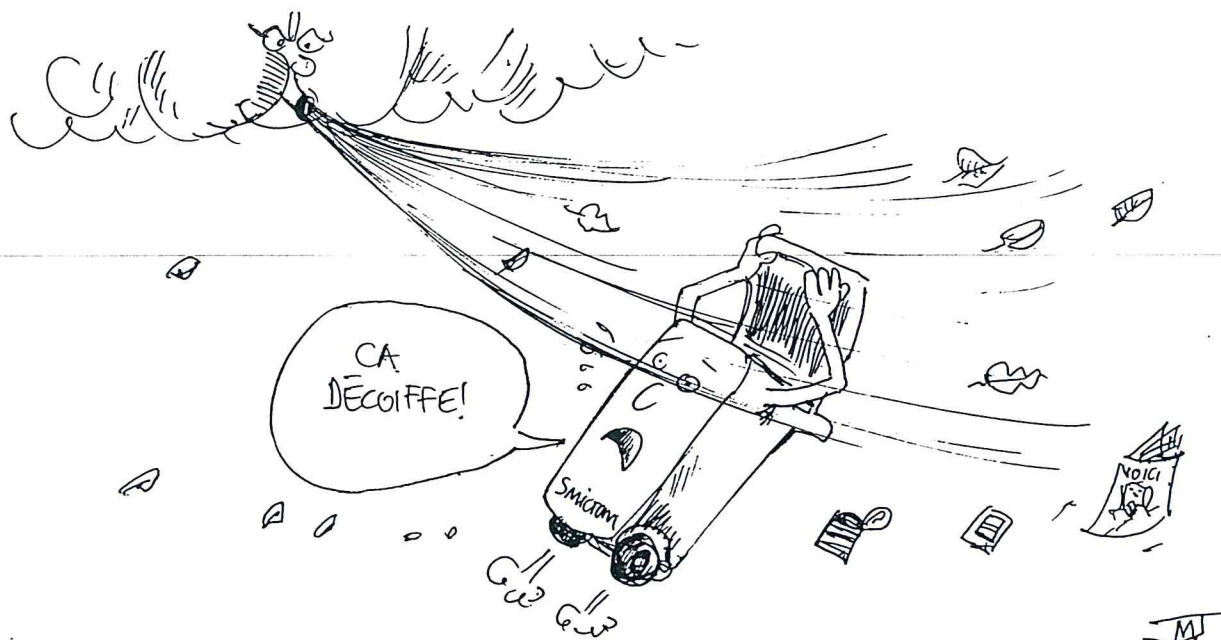
* Aménagement Point Recyclage

Monsieur le Maire donne connaissance d'un courrier du SMICTOM lui demandant de lui faire part des remarques éventuelles sur l'aménagement du point recyclage de "la Belle Alouette".

Après discussion, un courrier sera envoyé au SMICTOM lui relatant deux remarques :

1 le panneau de signalisation de ce point recyclage n'est pas positionné quelques mètres avant en guise de renseignements comme il devrait l'être, mais juste à l'endroit des conteneurs.

2 le petit conteneur recevant les bouchons ou autres, qui ne vont pas dans celui des verres, est installé après les autres conteneurs alors qu'il aurait été plus opportun de le placer en premier lieu de manière à être bien visible par les usagers.



ORDURES MENAGERES

Comme vous le savez, les ordures ménagères sont ramassées le jeudi sur Saint-Ganton.

Suite à ce ramassage, il apparaît que des containers restent sur le bord de la route quelques jours, ce qui n'est pas très esthétique et en cas de grand vent, peut être dangereux si ceux-ci se déplacent.

Aussi, je demande à chacun de bien vouloir ranger son container à ordures ménagères dès qu'il en a la possibilité.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 novembre 2002 à 20 heures 30 minutes

L'an deux mil deux , le vingt-sept septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 8 novembre 2002

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mrs F. THIBAUT, Mmes J. BOULAIS, Mrs G. PROVOST, Y. LE BON DE LAPOINTE, , M. DUCLOYER, M. TEMPLE.

Secrétaire : Mr Y. LE BON DE LA POINTE

Ordre du jour :

- * *Modification des statuts de la Communauté de Communes (Extension de Compétences)*
- * *Indemnité de gardiennage de l'Eglise*
- * *Redevance d'occupation du domaine public due par EDF*
- * *Achat de petit matériel suite au vol d'octobre dans le bâtiment voirie et virement de crédit*
- * *Avis pour étude projet columbarium*
- * *Questions diverses*

1 – Modification des statuts de la communauté de communes

Extension de compétences

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Canton de Pipriac ayant pour objet de modifier ses statuts et de procéder à l'extension de ses compétences dans les domaines suivants :

1°) "Aménagement de l'espace communautaire" :

- schéma directeur (S.C.O.T.) et schéma de secteur ; aménagement rural ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.

2°) "Développement économique" :

- aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique.

- réalisation et exploitation des bâtiments et des équipements nécessaires aux activités économiques dans les zones communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les modifications statutaires et le transfert de compétences adoptés le 23 octobre 2002 par le Conseil de la Communauté de Communes du Canton de Pipriac.

2 – Indemnité gardiennage église

Mr le Maire fait part aux membres du conseil municipal que par circulaire n° NOR/INT/A/02/00072/C en date du 29 mars 2002, Mr le Ministre de l'Intérieur a fait savoir que lors de la préparation du projet de loi de finances pour 2002, il a été décidé de ne pas revaloriser le montant de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales. En conséquence, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises demeure en 2002 celui fixé pour 2001, à savoir 111,58 Euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser pour l'indemnité gardiennage église la somme de 111,58 € pour l'exercice 2002 et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

3 - Redevance d'occupation du domaine public due par EDF

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'a pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des syndicats d'électricité, tels que le Syndicat Départemental d'Electricité d'Ille et Vilaine auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance, grâce au décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum;
- de revaloriser ce montant automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué;
- d'arrêter le montant de la redevance dûe au titre de l'année 2002 à raison de 9/12ème du montant annuel correspondant à la période du 1er avril au 31 décembre.

4 - Achat Petit Matériel et virement de Crédit

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans la nuit du 17 au 18 octobre dernier, un vol a été commis à l'atelier communal. Les malfaiteurs ont volé la débroussailleuse, la tronçonneuse et le taille-haie en petit matériel et ils ont vidé la cuve à fioul.

De ce fait, Monsieur le Maire propose de renouveler tout le petit matériel volé dont l'employé communal a besoin pour entretenir la commune, ainsi que de procéder à un virement de crédit pour ce faire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acquérir comme petit matériel une débroussailleuse, une tronçonneuse et un taille-haie, chez DUGUE Service sise à Guipry pour un montant de 1 352 € TTC,
- de procéder au virement de crédit suivant pour ces achats :

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et Article	Somme	Chapitre et Article	Somme
Bâtiments	61522	- 1 400 €		
Virement à la section d'investissement			023	1 400€
Achat Petit Matériel			2188	1 400€
Virement de la section fonctionnement			021	1 400€

5 - Questions diverses

* Colombarium

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si ce dernier est d'accord pour s'informer sur les possibilités d'implanter un colombarium dans le cimetière communal.



Concours Cantonal des Maisons Fleuries 2002

Cette année Saint Ganton accueillait les jurys des 9 communes pour le concours cantonal.

Le résultat est le suivant :

Maisons sans jardin

1er	RAVACHE Pierre	La Cottais	GUIPRY
2ème	BRUNARD Henri	La Rochelle	SAINT-GANTON
3ème	PERRIN Joseph	Rue des Parcs	SIXT-SUR-AFF
4ème	MARCHAND Emilienne	Brubet	SAINT-GANTON

Et par ordre alphabétique :

BOUCHET Maryvonne	BRUC-SUR-AFF	MONVOISIN Chantal	LIEURON
COUPE Jean-Philippe	LIEURON	OLIVIER Pascal	LOHEAC
HAMON Annick	PIPRIAC	POULAIN Auguste	GUIPRY
HERVE Henri	SAINT-JUST	ROBIN Marie-Madeleine	BRUC-SUR-AFF
LEPAROUX Jacqueline	PIPRIAC	RONCIN Michel	SIXT-SUR-AFF
		SALOUX Albet	SAINT-JUST

Maisons avec jardin

1er	MEZERAY Philippe	Rue des Parcs	SIXT-SUR-AFF
2ème	GAUTIER Pierre	1 rue des Vénettes	GUIPRY
3ème	LEGAUD Martine	La Mariais	SAINT-MALO-DE-PHILY
4ème	LEPAROUX Daniel	La Rigaudière	PIPRIAC

Et par ordre alphabétique :

BELLESOEUR Marcel	LOHEAC	HUCHET Jean-François	SIXT-SUR-AFF
BERSIHAND Jacqueline	BRUC SUR AFF	JUDEAUX Francis	LOHEAC
BERTIN Pierre	GUIPRY	LECOQ René	SAINT-JUST
BRULAIS Madeleine	SAINT-JUST	MASSIOT Gisèle	SAINT-GANTON
DANION Marie-France	LIEURON	MOISON Michel	SAINT-MALO-DE-PHILY
DAVID Gaël	PIPRIAC	PAUMIER Alain	LIEURON
GEAY Monique	SAINT-GANTON	PELLERIN Marie-Andrée	BRUC-SUR-AFF

Concours Communal des Maisons Fleuries 2002

18 candidats étaient inscrits dans les 2 catégories de concours de Maisons Fleuries.

Une grande participation avec un choix très varié sur notre petite commune démontre l'importance que chacun donne à l'embellissement de notre village.

Merci à ces personnes et voici le classement.

Maisons sans jardin

1er	DEBARRE Gustave	"La Roche"
2ème	BELLAMY Martine	"La Belle Alouette"
3ème	RICHARD Henri	"Brubet"

Maisons avec jardin

1er	PORCHER Roger	"Remdon"
2ème	BOULAIS Jacqueline	"Belle Perche"
3ème	PORCHER Jean-Baptiste	"Remdon"

Félicitations également aux participants de ce concours.

Par ordre alphabétique :

BOUREL Germaine, BOUREL Marie-Madeleine, BOUREL Michel, BOUVIER Michel, HELIGON Michel, HERVE Hélène, LEROUX Simone, DE OLIVEIRA Elisabeth, PROVOST Dominique, Mme RICAUD, TEMPLE Marie-Jeanne, TEMPLE Muriel.

Nous serons très heureux d'avoir un nombre important à venir s'inscrire pour le concours communal 2003.

Les personnes de notre commune concourant au niveau cantonal 2003 sont :

Avec jardin
GEAY Monique
PORCHER Roger

Sans jardin
MARCHAND Émilienne
DEBARRE Gustave

BULLETIN D'INSCRIPTION **AU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2002**

Madame Monsieur :

Adresse:

désire s'inscrire au concours des Maisons Fleuries 2002

dans la catégorie suivante

☐☐

Maison avec jardin

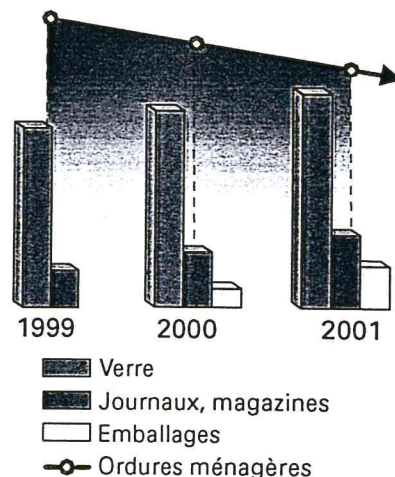
Maison sans jardin

Bilan de 3 années de tri sélectif généralisé

Les collectes sélectives connaissent une forte progression. Les tonnes de déchets ménagers non triés diminuent grâce à la mise en place des déchèteries et des collectes sélectives. En 3 ans, ce sont 10 460 tonnes de matériaux qui ont été valorisées par les filières de recyclage grâce à votre geste de tri.

Tonnages collectés par flux (en kg/an/habitant)

	1999	2000	2001
ORDURES MÉNAGÈRES	298,99	280,28	261,64
VERRE	31,35	37,19	42,29
JOURNAUX MAGAZINES	9,31	13,70	17,56
EMBALLAGES		5,27	12,70



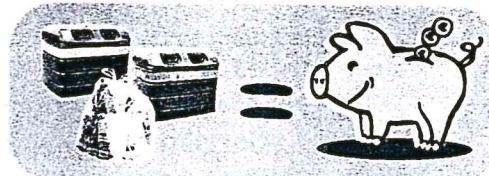
Les enjeux du tri sélectif

En 2003, suite à la fermeture du centre d'enfouissement technique de GUIGNEN, les déchets seront traités à RENNES ou à LAVAL. Par conséquent le coût d'élimination d'une tonne d'ordures ménagères va passer de 120 à 170 euros.

Si rien n'est fait, la redevance va augmenter de **20%**

Si nous multiplions nos performances actuelles par 2, en respectant bien les consignes de tri rappelées ci-dessous, nous pouvons fortement limiter la hausse de la redevance.

Bien trier...



...c'est gagner !

Comment trier nos déchets ?

Dans le même sac jaune (collecté à votre porte), vous pouvez mettre :

Boîtes métalliques

Briques alimentaires

Cartonnettes

Bouteilles et flacons plastiques

INTERDITS

pots de yaourt, barquettes plastiques, films et sacs plastiques, bouteilles d'huile, barquettes polystyrènes (conditionnement de la viande) et tous les déchets périssables qui pourraient par leur présence, souiller le contenu des sacs.

METTRE AVEC LES ORDURES MÉNAGÈRES

Au point recyclage à proximité de chez vous

Dans le conteneur "JOURNAUX / MAGAZINES"

INTERDITS

- papiers gras ou salis
- films en plastique

Dans le conteneur "VERRE"

INTERDITS

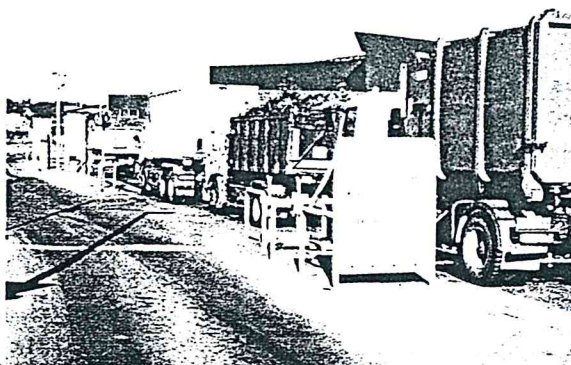
- faïence
- vaisselles
- porcelaine
- pots de fleurs

Déchets en Bretagne : où en est-on ?

Ordures ménagères, déchets ménagers spéciaux, déchets industriels banals, déchets industriels spéciaux, déchets agricoles, déchets des collectivités, etc., la liste est longue. Les procédés de traitement, eux, ne varient guère : beaucoup d'incinération et d'enfouissement. La collecte sélective des déchets ? Elle progresse, sans être réellement efficace. Mais, c'est bien connu, le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Alors, la réduction des déchets à la source ? On en est loin, très loin. Allons voir ça de plus près.

«Ouvre-moi ta poubelle, je te dirais qui tu es !» disait Gouhier, l'inventeur de la science des déchets. La modernisation croissante des pays développés associée à une augmentation sans précédent de la consommation a fait apparaître aux yeux de tous le revers de la médaille : des déchets par millions de tonnes dont on ne sait plus quoi faire. En France nous produisons 600 millions de tonnes de déchets par an. La Bretagne n'a pas échappé à cette marée montante.

Lorsque Brice Lalonde, alors ministre de l'environnement, a lancé la grande réforme des déchets en 1992, c'était pour mettre un terme à toutes ces décharges brutes municipales qui étaient responsables de pollutions multiples : pollution des nappes phréatiques et des sols, odeurs insupportables, etc. Un ordre fut passé aux préfets : avant d'agir, faire le point. C'est ainsi que les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés sont apparus. Destinés à réaliser un état des lieux sur les quantités et la nature des déchets ainsi que sur les moyens existants, ces plans devaient en outre proposer les solutions à venir pour traiter l'ensemble des déchets. Hélas, l'incinération s'est vue accorder la part du lion, notamment dans le Finistère. Cette loi de 1992 correspond à la traduction d'une directive européenne de 1991, qui donne



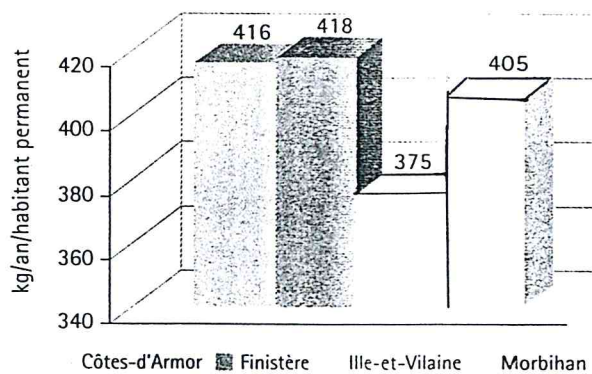
Science du déchet
Ou «rudologie» (pour briller
dans les dîners en ville).

ADEME
Agence De l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie.

la priorité à la récupération des déchets et à leur valorisation. Car il y a de l'or dans nos poubelles ! D'après l'ADEME, voici la poubelle la plus courante : 30 % de déchets organiques, 25 % de papier et cartons, 13 % de verre, 11 % de plastique, 4 % de métaux, et 17 % de déchets divers inclassables. Soit 30 % de compostables et 50 % de recyclables. La collecte sélective des déchets ménagers est donc lancée, d'abord sous forme de points d'apport volontaire, puis dans le cadre de collectes en porte à porte.

Pour les déchets plus volumineux, les déchetteries voient le jour et deviennent une spécialité bretonne, puisque notre région est la mieux équipée de France par habitant. Et les déchets industriels ? La production de ces déchets est deux fois plus importante que celle engendrée par les particuliers. Là encore, le stockage, l'incinération et l'épandage sont de mise. Les objectifs de la loi étaient clairs : acteurs économiques, collectivités territoriales et particuliers devaient réduire leur production de déchets. Dix ans après, seuls les industriels parviennent à stabiliser voire à réduire leurs tonnages, car ils sont facturés à la tonne. La production de déchets des particuliers, quant à elle, augmente année après année. Le consommateur breton vient en effet de franchir la barre des 400 kg/an.

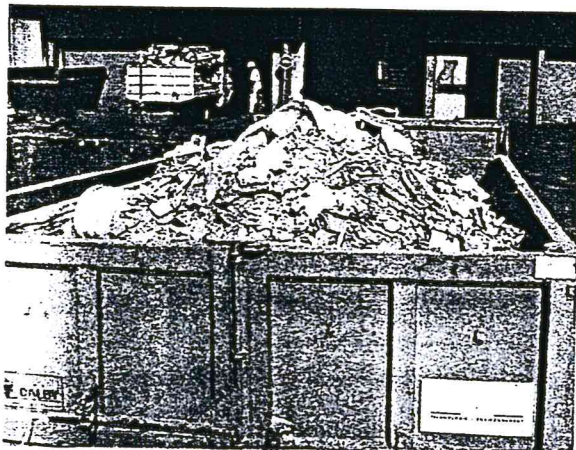
Production de déchets en Bretagne, en 2000



D'après l'ADEME, observatoire des déchets

Le grand dérapage

Les Centres d'Enfouissement Technique des Déchets de classe 3 (CETD 3) sont destinés à accueillir des déchets inertes. Soumis à une simple autorisation municipale et préfectorale, ces centres représentent une opportunité pour les entreprises du bâtiment et de la voirie. Ils sont aussi pour nous une première avancée dans la lutte contre les remblais sauvages. Le souci d'installer ces sites sur des zones adéquates n'est, hélas, pas une priorité.



LE TRI ET LE RECYCLAGE DES MATÉRIAUX DE DÉCONSTRUCTION DOIVENT ÊTRE ENCOURAGÉS.

Les inertes sont composés essentiellement de déchets provenant des chantiers du bâtiment et des travaux publics, ainsi que de certains secteurs industriels. La réutilisation et le recyclage de ces matériaux doivent être encouragés dès lors qu'ils sont possibles. Cependant, suivant les conditions techniques et économiques (absence de marché, faible valeur des granulats naturels rendant prohibitive l'utilisation de matériaux recyclés...), certains déchets ne peuvent être réutilisés ou recyclés ; ils doivent ainsi être éliminés dans des installations de stockage.

De la théorie...

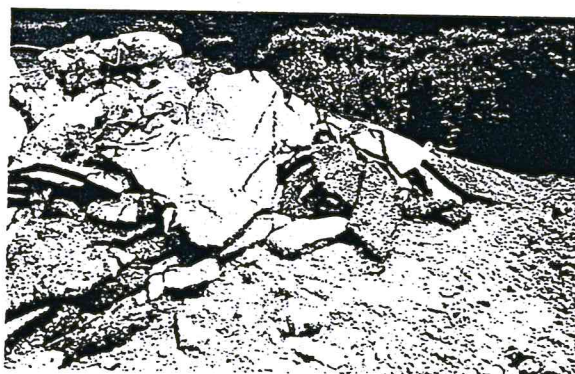
Ces centres de stockage peuvent parfois être l'objet de contrôles de la part des services de l'État, mais ils sont plutôt rares. De plus, c'est le code de l'urbanisme qui définit les CETD 3. Du coup, ce ne sont pas des installations classées au titre de la protection de l'environnement. Cette anomalie apparaît dans les plans départementaux d'élimination des déchets et assimilés, qui préconisent tout de même certaines consignes à respecter : « Le dépôt ne doit pas porter atteinte aux sites et paysages naturels [...] Les zones humides sont des zones à éviter, ainsi bien entendu que les périmètres de protection rapprochée des prises d'eau destinées à l'alimenta-

tion humaine [...] Il faut empêcher les apports clandestins. Une clôture du dépôt, avec portail fermant à clef, est une mesure indispensable. »

... à la pratique

Les CETD 3 que nous avons visités ressemblaient plus à des verrues paysagères qu'à autre chose... pas de clôture souvent. Sur la commune de Caudan, par exemple, le site est implanté sur une zone humide et directement à proximité d'un ruisseau. De plus, il était ouvert à tous et certains déchets n'étaient pas inertes (plastiques divers, bidons...). Eau et Rivières a informé la mairie qui a immédiatement envoyé une mise en demeure à l'entreprise. La mairie a ordonné à l'entrepreneur d'enlever les déchets de nature contraire à la réglementation, de remettre ce terrain en état et d'assurer la mise en place d'une clôture ou tout autre moyen interdisant l'accès libre à ce terrain. Depuis une ou deux années plusieurs militants d'Eau et Rivières participent aux CLIS mises en place sur les CETD 3. Dans ce contexte parfois délicat ils tentent d'assurer au quotidien un suivi des sites et de limiter un certain nombre de dérapages.

À quand une législation plus efficace concernant les CETD de classe 3 ? Comme FNE, exigeons que ces décharges soient soumises au code de l'environnement et deviennent, du même coup, des installations classées pour la protection de l'environnement. Cela rendrait les dérapages moins dangereux pour l'environnement et à moyen terme pour la santé humaine.



ATTENTION, LES DÉCHETS BITUMINEUX NE SONT PAS INERTES, MAIS UNE TOLÉRANCE EST ADMISE !

Élution

Remise en solution d'une substance fixée à la surface d'une autre.

FNE

France Nature Environnement, Fédération française des associations de protection de l'environnement.

Déchets inertes : tous déchets qui, une fois posés dans une décharge, ne subissent aucune transformation physique, chimique ou biologique importante, et qui répondent à des critères d'élution déterminés.

La collecte sélective

La collecte sélective des déchets ménagers peut prendre différentes formes : points d'apport volontaire, collectes en porte à porte, ou encore déchetteries. Lancée en 1992 par la loi Lalonde, réellement mise en place à partir de 1995 en Bretagne à la suite de la parution des plans départementaux, la collecte progresse. Un mode de financement particulier entoure la collecte sélective... toujours en défaveur du contribuable.

En 2000, ce sont 173 500 tonnes de déchets qui ont été collectées sélectivement, soit une augmentation d'environ 35 % par rapport à 1997. Pourtant, la part des matériaux collectés ne représente encore qu'un cinquième des ordures ménagères résiduelles traitées. Quel est le parcours d'un sac de collecte sélective ? Du container collectif ou individuel, il part directement au centre de tri. Plusieurs tonnes de déchets y arrivent chaque jour. Le tri est effectué sur une chaîne où sont triés journaux, plastiques, emballages, aluminium, etc. Le refus continue sur la chaîne et tombe dans une fosse. Ces refus de tri - qui auraient dû se trouver dans la poubelle résiduelle - sont ensuite expédiés vers le centre de traitement le plus proche. De ce fait, en 2000, ce sont 2 958 t de refus qui sont retournées à l'incinération et 3 550 t en stockage. Ces tonnes de refus coûtent cher aux collectivités, et en fin de compte aux contribuables. L'estimation du coût du recyclage est simplifiée : les camions des diverses collectivités se succèdent assez rapidement sur le site, et on ne peut pas estimer spécifiquement la valeur réelle de recyclage des apports des différentes collectivités. En fait, un employé prend un échantillon de 50 kg de sacs, le dépouille, classe les différents matériaux par poids (refus compris). Les résultats de cet échantillon sont ensuite extrapolés à la quantité totale de déchets reçue par le site.

Chez le consommateur, la facture arrive chaque année soit sous la forme d'une Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM), qui est un impôt compris dans la

taxe d'habitation, soit sous la forme d'une Redevance d'Enlèvement d'Ordures Ménagères qui n'est ni plus ni moins qu'une vraie facture. Mais cette redevance - qui est plus proche de la vérité puisqu'elle est calculée sur la base du nombre de personnes habitant dans un logement - est très peu répandue. La TEOM, en revanche, est fondée sur la valeur locative de la maison, et rapporte énormément d'argent. Bernard Beugnaud, ingénieur à l'ADEME, l'exprime à sa façon dans le magazine *«Que Choisir»* de mai 2002 : *«Seule la redevance permet de responsabiliser les usagers de faire maigrir la poubelle, d'optimiser les coûts, d'obtenir la transparence dans la gestion des déchets»*. La TEOM n'a jamais baissé, au contraire. Le mot d'ordre des collectivités aux ambassadeurs du tri qui présentent la collecte en porte à porte aux usagers pour la première fois :

«Ne dites jamais aux administrés que, grâce à la collecte sélective, la taxe va baisser...». Le 15 octobre 2002, les collectivités opteront pour un système unique de paiement. Nul doute que la taxe aura la grande majorité des faveurs, puisqu'elle rapporte déjà 3 milliards €, contre 330 millions € pour la redevance.

«Éco-emballages» et garantie de reprise

En 1992, l'État français a confié une mission à la société Éco-emballages : collecter des fonds auprès des industriels émettant des emballages sur le marché. Jusqu'en 2000, ils versaient 1 centime de franc par emballage, puis 2 centimes. En avril dernier, le chiffre est passé à 4 centimes. Avec l'argent collecté, la société aide financièrement les collectivités territoriales à mettre en place la collecte sélective, et leur offre une garantie de reprise des matériaux collectés. Les collectivités françaises qui ont dépensé 760 millions € par an pour les déchets d'emballages, n'ont récupéré en 2001 que 230 millions €, soit 30 % du coût total. Les 70 % restants sont pris dans la poche du contribuable...



A: Clugery

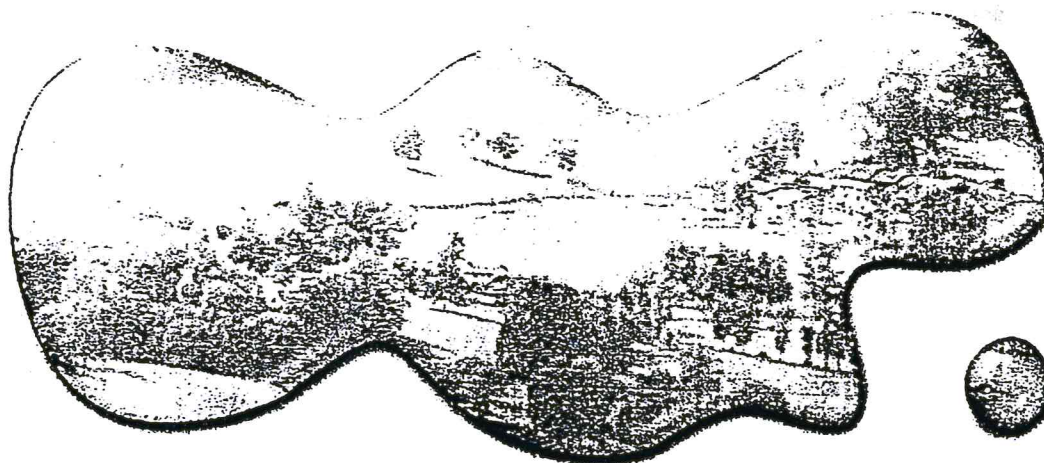
LE TRI SÉLECTIF NE S'ARRÊTE PAS À VOS POUBELLES, PLUSIEURS TONNES DE REFUS SONT ENCORE RÉORIENTÉES VERS L'INCINÉRATION.

SYNDICAT DE PORT DE
ROCHE

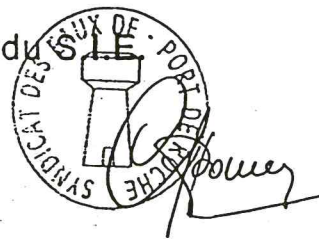
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (EXTRAITS)



Service de l'Eau Potable



Le Président du



Copyright © 1996-2001 Diadème Ingénierie
et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
DDAF d'Ille-et-Vilaine
SATEC

EXERCICE

2001

Document établi
le 22 juillet 2002
selon l'article L 2224-5 du Code
Général des Collectivités Territoriales

II. INDICATEURS TECHNIQUES

II.1 Ressources

II.1.1 Ressources propres

Nature	Localisation	Désignation	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement annuel [m³]	Observations
Forage en nappe souterraine	LANGON	Puits de la Briquerie	220	722 920	
Forage en nappe souterraine	LANGON	Puits de l'Illette	175	864 510	
Forage en nappe souterraine	LANGON	Puits de l'Etier	65	283 120	

II.1.2 Importations d'eau

Exportateur	Volume annuel importé [m³]
OUEST 35	110 500

II.1.3 Total

Total des ressources [m³]

1 981 050

II.2 Démographie

Le nombre de résidents permanents est de

11 767

Le nombre de résidents temporaires est de

-

La population de la collectivité concernée par le service est de

11 767

II.3 Abonnés

Nombre d'abonnés domestiques

6 149

Nombre d'abonnés non domestiques*

410

Nombre total d'abonnés

6 559

*Les abonnés non domestiques sont ceux dont la consommation annuelle est $\geq 200 \text{ m}^3$.

Répartition des abonnés par commune

BAINS-SUR-OUST	1 420
CHAPELLE-DE-BRAIN	639
LANGON	851
RENAC	484
SAINT-GANTON	285
SAINT-JUST	529
SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE	528
SAINTE-MARIE	884
SIXT-SUR-AFF	939
Total des abonnés	6 559

II.4 Volumes mis en distribution

Volumes mis en distribution et consommés	[m ³]
Volume produit	1 870 550
Volume importé	110 500
Volume exporté	- 1 217 680
Volume mis en distribution	763 370
Volume consommé par les abonnés domestiques	328 132
Volume consommé par les abonnés non domestiques	264 035
Volume total consommé	592 167

△ Nota 1 - 2 = Volume d'eau perdu par l'entretien du réseau (rincages etc) et les fuites.

Soit un rendement primaire du réseau de 77,57 %.

II.5 Branchements en plomb

Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0

II.6 Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par le décret n° 94.841 du 26 septembre 1994 sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la DDASS.

SYNDICAT DE PORT DE ROCHE

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

035S031

tarif domestique : du syndicat

III.5 Le prix de l'eau (y compris CVP pour : CHAPELLE-DE-BRAIN, LANGON, RENAC, SAINT-GANTON, SAINT-JUST, SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE)

III.5.1 Evolution du tarif de l'eau

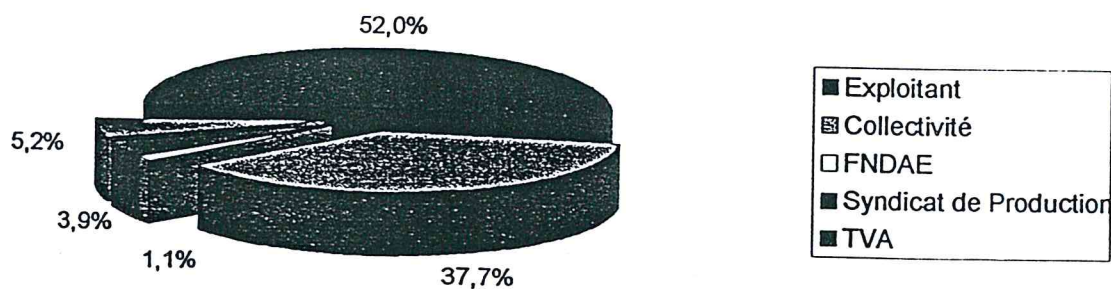
	Désignation	1 ^{er} jan 2001	1 ^{er} jan 2002	Variation
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT] Tranches [€ HT/m³]	Abonnement ordinaire	21,09	22,81	+8,16 %
	N° 1 (0 à 200 m³)	0,6353	0,8141	+28,14 %
	N° 2 (201 à 1 000 m³)	0,5205	0,7119	+36,77 %
	N° 3 (1 001 à 6 000 m³)	0,5205	0,7119	+36,77 %
	N° 4 (au-delà de 6 000 m³)	0,5205	0,3933	-24,44 %
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT] Tranches [€ HT/m³]	Abonnement ordinaire	32,65	19,06	-41,62 %
	N° 1 (0 à 200 m³)	0,57	0,57	0,00 %
	N° 2 (201 à 1 000 m³)	0,36	0,36	0,00 %
	N° 3 (1 001 à 6 000 m³)	0,31	0,31	0,00 %
	N° 4 (au-delà de 6 000 m³)	0,24	0,24	0,00 %
Tiers [€/m³]	FNDAE	0,02134	0,02134	0,00 %
	Syndicat de Production	0,076	0,076	0,00 %
	Contre valeur pollution (CVP)	0,000	0,000	0,00 %
TVA [%]		5,5	5,5	0,00 %

III.5.2 Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2001	1 ^{er} jan 2002	Variation
Exploitant	97,33	120,50	+23,81 %
Collectivité	101,05	87,46	-13,45 %
FNDAE	2,56	2,56	0,00 %
Syndicat de Production	9,12	9,12	0,00 %
TVA	11,55	12,08	+4,56 %
Total [€ TTC]	221,61	231,72	+4,56 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+4,83 %

Répartition au 1er janvier 2002



Nouveau n° de téléphone du Syndicat
Intercommunal des Eaux
de Port de Roche.
Mairie de LANGON

Ligne directe : 02.99.08.79.12

Fax : 02.99.08.74.24

RAPPEL des HORAIRES du SYNDICAT :

LUNDI : 9h à 12h (Fermé au public)

MARDI : 9h à 12h
13h30 à 17h30

JEUDI : 9h à 12h
13h30 à 17h30 (Fermé au public)

VENDREDI : 9h à 12h

(Les horaires fermés au public suivent ceux de la mairie de LANGON.)

SKI 2003



Vacances de février

Du 22 février au 2 mars 2003

Avec l'Office des Sports

A Crest - Voland - Les Saïsières

Séjour Familles - (Adultes - Ados - Enfants)

Renseignements

**OFFICE INTERCANTONAL D'ANIMATION SPORTIVE
DES CANTONS DE MAURE DE BRETAGNE ET DE PIPRIAC**

Rue de La Libération – 35550 PIPRIAC

☎ 02 99 34 46 36

ENSEMBLE PAROISSIAL SAINT AMAND
Horaires des MESSES du 01/11/2002 au 27/04/2003

DATES	Eq. Lit.	Pipriac	Bruc	Lieuron	Lohéac	St Ganton	St Just	Sixt
21-22 décembre	Lohéac	11 h	9 h 30		9 h 30	ST GANTON	18 h	11 h
24-25 décembre	Eq. Past.	21 h 11 h	9 h 30	11 h	20 h		11 h	18 h
28-29 décembre	St Ganton	11 h		18 h Chorale		9 h 30		11 h
4-5 janvier 2003	Bruc 1	11 h	11 h		9 h 30		18 h	9 h 30
11-12 janvier	Sixt 6	11 h	18 h	9 h 30			9 h 30	11 h
18-19 janvier	Lieuron	11 h		18 h		9 h 30		9 h 30
25-26 janvier	Pipriac 4	11 h	18 h		9 h 30		9 h 30	11 h
1-2 février	St Just 1	11 h		9 h 30			11 h	9 h 30
8-9 février	Sixt 1	11 h	11 h	18 h		9 h 30		9 h 30
15-16 février	Bruc 2	11 h	18 h		9 h 30		9 h 30	11 h
22-23 février	Pipriac 1	11 h		9 h 30	11 h		18 h	9 h 30
1-2 mars	Sixt 2	11 h	9 h 30	18 h		9 h 30		11 h
8-9 mars	Pipriac 2	11 h	18 h		9 h 30		11 h	9 h 30
15-16 mars	St Just 2	11 h	9 h 30	18 h			9 h 30	11 h
22-23 mars	Sixt 3	11 h		18 h	9 h 30	9 h 30		11 h
29-30 mars	Lohéac	11 h	11 h		9 h 30		18 h	9 h 30
5-6 avril	Bruc 1	11 h	9 h 30	19 h			9 h 30	11 h
12-13 avril	Sixt 4	11 h	19 h		9 h 30	9 h 30		11 h
17 avril - Jeudi Saint	Eq. Past.	20 h						
19-20 avril - Pâques	Eq. Past.	21 h 11 h	9 h 30	9 h 30	11 h		9 h 30	11 h
26-27 avril	St Ganton	9 h 30	11 h	19 h		11 h Chorale		9 h 30

Voici quelques échos et prévisions...

Achat d'un chariot pour les obsèques et aussi de quelques chaises.

Merci aux prêtres qui se déplacent à tour de rôle pour célébrer les messes.

Merci aussi aux organistes, à ceux et celles qui font le nettoyage de notre Église, aux équipes qui la fleurissent et à vous tous qui participez d'une manière ou d'une autre à rendre les célébrations plus vivantes.

Nous invitons toujours les gens qui aiment chanter à venir rejoindre la chorale. **Chaque jeudi à 20 h 30 au Presbytère de Pipriac**, la chorale reprend les chants pour l'Avent, Noël et aussi quelques chants profanes.

Sachez que le **dimanche 27 avril 2003**, Saint-Ganton aura la chance d'avoir la chorale de l'Ensemble Paroissial. Notez bien cette date, la messe sera à **11 heures**.

Bonnes Fêtes de fin d'année et Meilleurs Vœux pour l'année 2003.

Communauté Chrétienne Locale de **SAINT- GANTON**

Telle sera, au 1^{er} Janvier 2 003, l'appellation qui remplacera le mot « paroisse », la paroisse étant désormais « **la paroisse Saint Amand de l'Aff** » qui comprendra **7 lieux de culte, 7 Communautés Chrétiennes Locales** (dans l'ordre alphabétique, pour bien signifier que ces Communautés ont toutes la même valeur, même s'elles n'ont pas le même chiffre de population : Bruc-sur-Aff, Lieuron, Lohéac, Pipriac, Saint-Ganton, Saint-Just, Sixt-sur-Aff)

Pour Saint-Ganton, je suis très optimiste,

* **Parce que vous, et nous avec vous, nous avons une vie locale très forte** : par exemple, à la messe du dimanche : simplicité, accueil, participation de tous ; nous l'avons aussi vécu lors de l'Assemblée Paroissiale le 29 novembre : préparation de la salle – échange très libre – pot de l'amitié prévu à la fin . Notons cependant que nous avons toujours besoin de renforts pour les différents services.

* **Parce que vous êtes ouverts aux autres communautés** : n'ayant la messe que tous les trois dimanches à Saint-Ganton, vous n'en prenez pas ombrage, et vous allez très facilement participer à la messe à Saint-Just ou à Pipriac .

Avec ces deux caractéristiques, vous êtes pleinement dans **l'état d'esprit** qui doit animer **notre vie de la nouvelle paroisse** « Saint Amand de l'Aff » : je ne vous redis pas ce que j'ai mis comme éditorial dans le bulletin de décembre 2 002

Une équipe relais sera chargée de veiller au bon équilibre de ces deux attitudes à vivre . Voici cette équipe :

Marie-Jeanne TEMPLE,	comme représentante de l'ancienne équipe de
	l'ancienne équipe de l'Ensemble Saint Amand
Chaméli CALOT,	comme représentante des enfants et des jeunes,
Emilienne MARCHAND,	comme représentante de la pastoral liturgique, et des
	Sacrements
Jeannine BAUDU	Comme représentante des équipes caritatives,
Claude TEMPLE,	comme représentant de l'équipe paroissiale pour les
	Affaires économiques

N'hésitez pas à vous adresser aux uns ou aux autres, pour dire votre point de vue, vos suggestionset, en retour, cette équipe veillera à vous relayer ce qu'elle aura discuté.

A votre service, avec mes 2 confrères, et les divers responsables :

Avec toute mon amitié :

RENE LAILLE

COMICE AGRICOLE

FETE DU MONDE RURAL

Après plusieurs mois et réunions de réflexions et décisions, le jour J est arrivé.

Les deux jours précédents, le jeudi et le vendredi, une vingtaine d'agriculteurs ont préparé le terrain : stands, barrières, jalonnement du terrain de labour, installation électrique, sono, fléchage, etc. Le tout s'est fait dans une ambiance amicale, avec pique-nique sur le terrain.

Dès 8 H le samedi, les bénévoles arrivaient pour prendre place et consigne, chacun à leur stand ou autre. 9 H, les premiers tracteurs arrivaient pour le labour et ce n'est que vers 10 H 30 que les socs des 17 participants entraient en terre. Un public déjà nombreux suivait chaque concurrent en faisant son pronostic.

Pendant ce temps là, les camions et bétailières d'animaux arrivaient, ainsi que le matériel, le tout se mettant en place sous le regard des visiteurs.

Après s'être réconfortés au restaurant, chez Sylvie, les bénévoles revenaient à leur poste où ils ont accueilli un public nombreux.

C'est à 15 H que les premières démonstrations ont commencé. Tout d'abord, le binage et la herse étrillent pour la culture du maïs, ensuite, le compostage du fumier, l'épandage du lisier à l'aide d'un pendillar porté par un tracteur ; pour la culture des céréales, enroulage de bâches d'ensilage à l'aide d'un Roud-Baller et réglage d'un pulvérisateur. Toutes ces démonstrations vont dans le sens de la protection de l'environnement.

Différents organismes proposaient, au travers de panneaux et maquettes, les normes et efforts des agriculteurs pour la protection de l'eau et de l'environnement.

Durant tout l'après-midi, nos anciens nous faisaient revivre la moisson d'autrefois. La fauche à la lieuse avec quelques petits ennuis de départ, le transport avec la charrette traîné par un cheval de trait. A plusieurs reprises, la batteuse est entrée en action sous l'œil attentif de son propriétaire, Baptiste, dans la crainte d'une panne. Chacun a retrouvé les gestes d'autrefois, rappelant tant de souvenirs à un public toujours aussi émerveillé.

Pendant ce temps, les passionnés des animaux suivaient avec beaucoup d'intérêt les concours de vaches et de chevaux, en particulier le concours des jeunes éleveurs avec leurs petites génisses, rappelant l'émission de Jacques Martin le dimanche après-midi.

Cette journée s'est terminée joyeusement par un repas à la salle polyvalente avec plus de 200 convives dans une ambiance conviviale.

Au nom des agriculteurs et du Comité, nous remercions la municipalité et toutes les personnes qui ont participé d'une façon ou d'un autre à la réussite de cette belle journée ensoleillée. D'ailleurs, au moment où ce bulletin est mis en page, l'ensemble des bénévoles se sont réunis pour visionner un film vidéo qui a été tourné au cours de cette manifestation.

Encore merci.

René BOUREL.

RÉSULTATS DES DIFFÉRENTS CONCOURS Participants de la commune

Concours de labour en planches

3^{ème} : COTTAIS Christophe
7^{ème} : BOUREL Guillaume
12^{ème} : JINVRESSE Mickaël

Concours Jeunes 15-25 ans

3^{ème} : BOUREL Guillaume
7^{ème} : BOUREL Gwénola
14^{ème} : BOULAIS Patricia
20^{ème} : GUÉRIF Sylvain
21^{ème} : GUÉRIF Virginie

Concours Maisons Fleuries

6^{ème} : BOUREL Marie-Madeleine
8^{ème} : BOUVIER Nadine et Michel
13^{ème} : TEMPLÉ Marie-Jeanne
18^{ème} : BRUNARD Marie
19^{ème} : PROVOST Dominique

Concours Bovins Normandes

5^{ème} section - 1^{er} : JAN Chantal
Meilleure laitière :
9^{ème} section - 2^{ème} : JAN Chantal

Concours Bovins Prim'Holstein

3^{ème} section - 1^{er} : BOUREL René
7^{ème} section - 1^{er} : GAEC du Breil
Meilleure Fromagère :
11^{ème} section - 1^{er} : GAEC du Breil
Championne Comice : BOUREL René

Concours Chevaux

1^{er} : MARCHAND Marcel
3^{ème} : TEMPLÉ Claude
Jument trait non suivie :
1^{er} : MARCHAND Marcel

Jeux Concours Environnement

Plus de cent participants avec vingt sept questionnaires de bons :

1^{er} : CHOTARD Pierre-Yves (Maure de Bretagne)
2^{ème} : THIBAUT Jeanne (Pipriac)
3^{ème} : FRANGEUL André (Pipriac)

Merci à tous ces participants.

FOYER DES JEUNES

Avant de vous annoncer les dates des prochaines activités, nous allons faire un bref retour en arrière sur ...

... le Vide-Grenier



Pour cette deuxième année consécutive, nous sommes heureux de constater que ce vide-grenier évolue dans le bon sens et nous encourage à le reconduire l'année prochaine.

Le calendrier 2003 :

<i>Laser Game</i>	<i>Sam. 18 janvier</i>	Ouvert aux jeunes de 12 à 25 ans Adhérents ou non
<i>Sortie Patinoire</i>	<i>Sam. 22 février</i>	Ouvert à tous Inscriptions avant le 1 ^{er} février 2003
<i>Soirée Billard</i>	<i>En prévision</i>	Toutes les idées sont les bienvenues.
<i>Vide-Grenier</i>	<i>Dim. 22 juin</i>	Avis aux amateurs...

Les adhésions reprennent dès janvier 2003. Elles donnent accès :

- ☞ au foyer, en lui-même ;
- ☞ à des réductions sur les activités réalisées (de l'ordre de 50%).

NB

Adhésion : 8 Euro

Contact : Gwénola BOUREL 06.63.76.28.03

Patricia BOULAIS 06.12.91.31.41

L'ETERNELLE JEUNESSE A PRIS LE LARGE !

En effet, nous vous en parlions dans le bulletin n°27 de Juin.

Mais commençons par le début : nous nous sommes retrouvés, après les vacances d'été, pour notre habituel pique-nique de rentrée, le Mardi 24 Septembre. Cette année, nous sommes allés sur le Site de CHAUMERAYE au bord de l'étang et ça été un bon moment.

Nous avons repris nos rendez-vous le 4^e mardi de chaque mois et avons mis en route la fabrication de bérets de marins pour notre soirée-cabaret réservée le SAMEDI 23 NOVEMBRE. Sous la conduite de notre maîtresse-bricoleuse Marie, nous avons réalisé cet accessoire indispensable au marin qui, comme chacun le sait, porte bonheur si on touche le pompon !

Faire le choix des chansons et autres textes nous a bien occupés et les répétitions (trois en tout) se sont passées dans la joie et la bonne humeur avec un bon goûter à la clé ! Nous pensons que les 120 personnes présentes à cette soirée ont été satisfaites si nous en jugeons par les échos sympathiques qui nous sont parvenus et qui nous mettent dans l'obligation de faire aussi bien la prochaine fois... sinon mieux !

Cette bouffée d'air du large nous a donné une envie d'alizés et le JEUDI 10 DECEMBRE, cap sur les Antilles ! Par l'imaginaire, bien sûr ! En effet, pour notre repas de fin d'année, au Restaurant de Port de Roche, les 50 adhérents de notre Cercle qui ont pu y participer ont fait honneur au menu antillais retenu : Planteur, accras de morue, boudins antillais, colombo de poulet, tarte à la noix de coco sans oublier le verre de rhum à la cannelle et au gingembre, avaient ce goût de l'évasion vers le soleil si apprécié en cette journée grise de Décembre.

Nous avons tous eu grand plaisir à participer aux chansons et aux danses proposées par Loïc d'"A tout Coeur" et le temps a filé agréablement jusqu'à la ronde du "chant de l'au-revoir" avec bisous pour attendre la prochaine fois.

Bonne fin d'année à tous et nous n'oublions pas nos amis qui ont des soucis de santé et qui ne pouvaient pas être avec nous.

*La secrétaire,
Marie-Pierre BOURHIS*

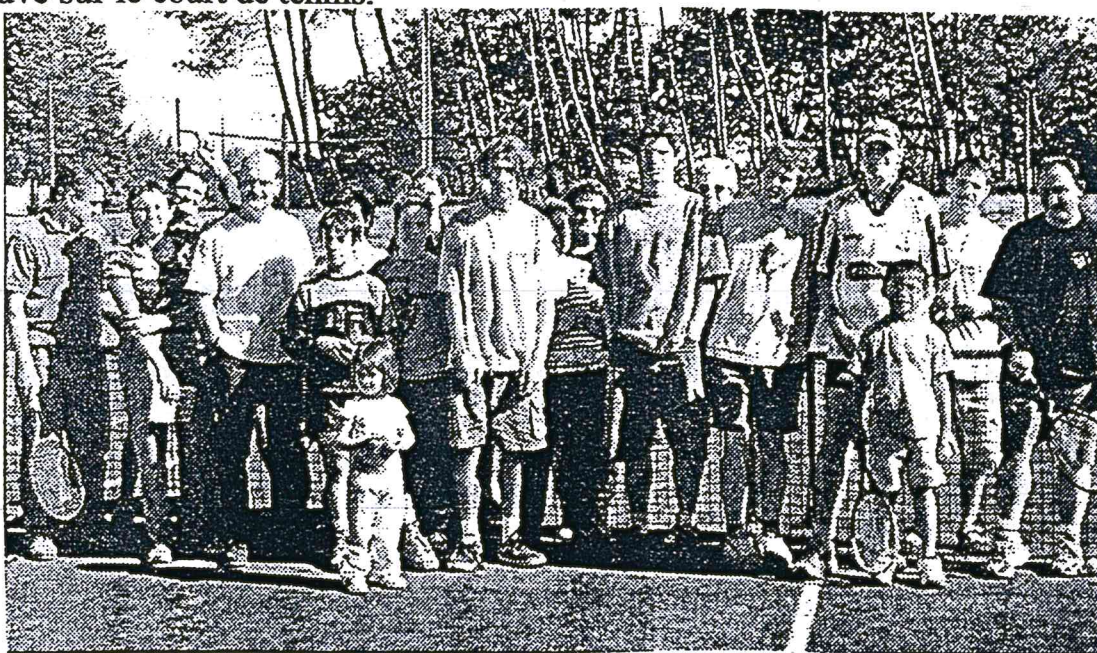


Tennis Club

Nous comptons à ce jour 31 adhérents...



Pour relancer le tennis à Saint-Ganton, nous avons organisé le 13 juillet dernier un après-midi "Rencontres amicales". Une quinzaine de participants s'est retrouvé sur le court de tennis.



Le but était de se rendre compte de l'intérêt et de la motivation des adhérents et non-adhérents vis à vis du tennis. L'association, satisfaite de la participation des joueurs et du public, souhaite mettre en place le **Tournoi 2003**.



Nous aurons, d'autre part, le plaisir de vous convier à :

l'assemblée générale de l'association
avant la fin du premier trimestre 2003 (février/mars)

A suivre... et, en attendant, bonnes fêtes de fin d'année.

Association Annisport

Cette saison est marquée par la création de 2 équipes de jeunes :



♦ Une équipe de débutants qui est encadrée par Guillaume BOUREL. Cette équipe est composée de joueurs de moins de 7 ans qui se déplacent un samedi sur deux dans les communes voisines pour participer à des plateaux football (petits matchs + différents ateliers techniques).

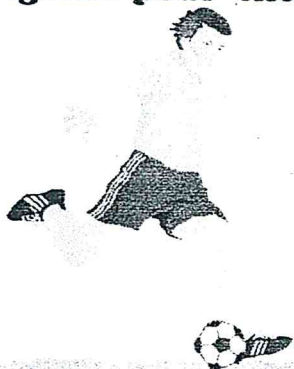
♦ Une équipe de poussins en entente avec Saint-Anne et Langon, dirigée par Jean-Louis BEAUJAIS. L'équipe s'est vu remettre un jeu de maillots par la Société BARRE de Maure de Bretagne (Distributeur de boissons).

Pour tout renseignement en ce qui concerne les jeunes, vous pouvez contacter Guillaume BOUREL au 06.63.97.59.54 ou Jean-Louis BEAUJAIS au 06.82.41.48.29.

En ce qui concerne les Séniors, cette saison est marquée par la venue de 11 nouveaux joueurs, ce qui permet d'aborder tous les matchs avec un effectif complet.

Malgré la descente en promotion de deuxième division, l'équipe première a enfin trouvé un coach, Bruno HERVÉ, de Montgermont. Malgré la distance, il a accepté d'encadrer l'équipe. L'ambiance et les résultats s'en ressentent. En effet, l'équipe première compte 4 victoires, 2 matchs nuls et 2 défaites.

L'équipe "réserve", avec pourtant un effectif au complet, a du mal à décoller du bas de tableau ; elle compte seulement 2 victoires. Là aussi, un dirigeant pour encadrer les joueurs ne serait pas du luxe...



"Classes 2"

Le dimanche 15 septembre 2002 s'est déroulé comme le veut la tradition, la fête des « Classes 2 ».

Après la photo-souvenir, tout le monde s'est retrouvé autour d'un repas copieux servi pour l'occasion par le restaurant « la Crémaillère » et animé par l'ami-accordéoniste, Lucien Hardy.

Aussi, Les quatre jeunes doyennes de 80 ans ont reçu chacune un bouquet des mains des organisateurs arborant fièrement leur vingt ans.

Une quarantaine de personnes ont pu ainsi passer une agréable journée ponctuée par un buffet et une soirée dansante.



à dans 10 ans....

AFN

Trois anciens combattants médaillés

Le dimanche 10 novembre a eu lieu la Commémoration du 11 novembre. C'est une date anniversaire qui a mis fin à tant d'années de souffrances où des millions de soldats sont morts pour leur patrie.

La messe, à 10 h 30, a été célébrée par l'abbé BINOI pour tous les anciens combattants et victimes de toutes les guerres. A la fin de la cérémonie, un cortège s'est formé pour déposer une gerbe aux Monuments aux Morts.

Après le recueillement, Bernard GEFFLOT a lu la lettre du Ministère des Armées et a déclaré « **cette connaissance de l'horreur que vous avez vue et subie, il faut la transmettre à nos enfants. Il faut que ces souffrances servent à les éviter aux générations futures.** » A cette occasion, deux anciens combattants, Francis THIBAULT et Jean LAURENT ont reçu la croix du combattants, Pierre COTTAIS, s'est vu remettre la croix de la valeur militaire avec l'étoile de bronze. En accrochant ces médailles, Bernard GEFFLOT a rappelé à chacun ces longues années passées loin de leur famille, il a su trouvé les mots juste qui nous ont beaucoup touché.

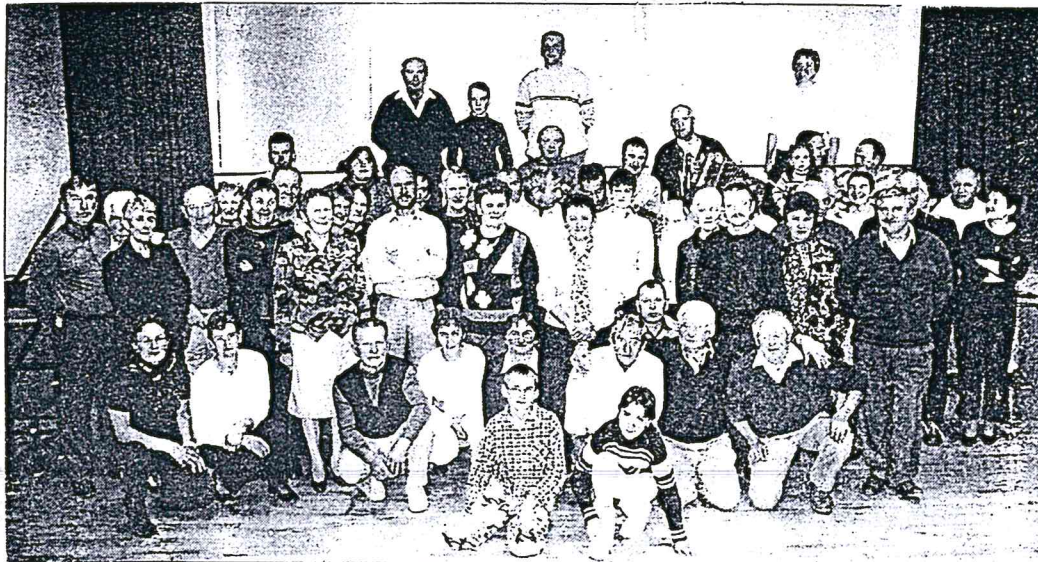
Un vin d'honneur a été servi à la salle des fêtes. La journée s'est poursuivie par un banquet à la Crémaillère où nos aimables restaurateurs nous ont servi un bon repas.



Comité des Fêtes

Le 7 juillet dernier, plus de 100 pêcheurs se sont retrouvés autour de l'étang de Belle-Perche pour notre traditionnelle journée détente.

Le 19 octobre, une soirée Pot-au-Feu (préparé par Sylvie - Restaurant La Crémaillère) était organisé pour remercier les bénévoles.



Au cours du 1^{er} trimestre 2003 aura lieu notre assemblée générale. Si des personnes sont intéressées pour rejoindre le groupe, qu'elles n'hésitent pas à se faire connaître.

Date à retenir :

1^{er} février 2003 - Concours de Belote

Joyeuse fêtes de fin d'année...
Le bureau.

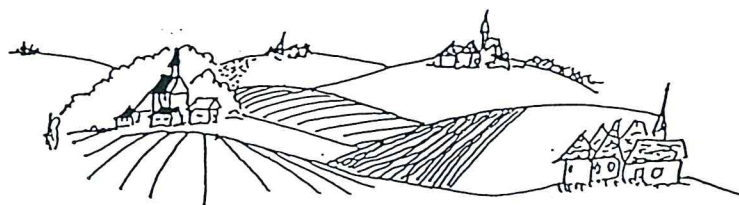
La Dynamique

La saison est repartie...

17 adhérentes se retrouvent tous les mercredis soir à la salle et les cours sont assurés par Lysiane Mantalecheta de l'Office intercantonal d'animation sportive des cantons de Pipriac et de Maure de B^{re}.

Au programme : échauffement, musculation (abdominaux...), stretching, relaxation...

Joyeuses fêtes à tous...



A.P.A.R. Bibliothèque.

Reprenant nos habitudes d'amicale collaboration avec les bibliothèques de Saint Just et de Pipriac, nous avons, cette année encore, préparé des animations autour de la lecture pour « Lire en Fête ».

De plus, cette année, se fêtaient les 100 ans de la création de l'association « *La Pipriatenne* ». Nous y avons participé en organisant une dictée « à la plume » dans une salle de classe réaménagée 1900 avec instits en blouse grise, table d'écolier en bois, encre violette dans les encriers de porcelaine blanche, et plumes crissant sur le papier !

Deux textes ont été proposés aux enfants (10- 15 ans) et aux adultes enthousiastes qui ont recueilli " *Les confidences de la mer* " racontant « ses flibustiers avides de sestorses, ses galiotes bleues, ses drakkars et ses bricks chargés jusqu'à la hune... »

Nous avons eu le plaisir d'avoir une bonne participation ; de jolis prix offerts par les bibliothèques et la « *Pipriatenne* » (livres, chèques livres, nécessaire de calligraphie) ont récompensé les plus méritants.

Le 23 octobre, une réunion convoquée par la B.D.I.V. (bibliothèque départementale d'Ille- et- Vilaine), sous la présidence de Monsieur Lesacher, vice-président du Conseil Général et en présence de Madame Dourlent, sa directrice, réunissait les bénévoles des bibliothèques du sud Vilaine. Elle avait pour but d'informer sur l'implantation prochaine (début 2004) , sur Pipriac, d'une antenne de la B.D.I.V. avec en permanence, un fond de 25000 ouvrages pour l'approvisionnement rapide des bibliothèques. C'est une bonne nouvelle pour les petites structures comme la nôtre, car cela permettra un roulement rapide des ouvrages.

Notre bibliothèque ouverte depuis le printemps 1995, fonctionne toujours grâce à une équipe de bénévoles, qui à tour de rôle tient la permanence le samedi de 10 h à 12h. Cette équipe se compose de :

- ❖ Jaëlle Baudu
- ❖ André Baudu
- ❖ Marie-Pierre Bourhis
- ❖ Françoise Godet
- ❖ Lénaïg Taine (à qui nous souhaitons la bienvenue)
- ❖ Marité et Pierre Tiger
- ❖ Thérèse Tiger

Grâce aux subventions conjointes - commune, conseil général -dont nous disposons depuis quelques années, nous enrichissons notre fond d'ouvrages et nous vous proposons toujours les dernières nouveautés (romans, documentaires, revues...).

Vous serez toujours les bienvenus !

Découverte des sites de Baron.

Le 3 novembre, les bibliothèques de St Ganton, St Just , Pipriac et Langon proposaient une randonnée découverte des sites de Baron en Guipry.

Cette randonnée de quelques kilomètres, conduite et commentée par Monsieur Pierre Lebreton au travers du site a permis aux participants de mieux comprendre :

- La motte féodale avec son importance stratégique et ses systèmes de défense.
- Les moulins à eau et vent ainsi que l'évolution de l'étang en tant que réserve énergétique.
- Les alignements mégalithiques.
- L'emplacement d'une villa gallo-romaine.

Le tout étant agrémenté de légendes, d'histoire locale, de témoignages et d'étymologie du nom « Baron »

Pour les amateurs d'histoire locale, Monsieur Pierre Lebreton a écrit deux livres présents à la bibliothèque :

- ♦ « *Histoire d'un pays breton* »
- ♦ « *Contes et légendes des bords de Vilaine* »

Théâtre

« *Dites-le avec des flirts* »

de Marie-L. et Marie-Ch. Hespel

C'est la comédie en trois actes que l'atelier théâtre de l'A.P.A.R. monte pour des représentations prévues les deux derniers week-ends de Mars 2003. (les 15, 16 et 21, 22 mars)

Nous espérons mener à bien cette activité et vous apporter autant de plaisir que les années passées.

Rendez-vous donc au printemps 2003 !!!



DE VILLAGE EN VILLAGE ...

... LES MOULINS DE St-GANTON (3^o partie)

Nous avons retracé l'histoire des deux moulins de St-Ganton aux XIX^e et XX^e siècles (n° 26, 27). Mais comment fonctionnaient-ils ? Les témoignages collectés près des personnes ayant connu le moulin à vent de la Tombe en activité, permettent de le comparer à celui du Mont-Dol. Le moulin à eau des Forges était probablement du même type, que celui de Baron.

LE MOULIN A VENT

Il reste deux moulins à vent dans notre département en état de fonctionner : le Tertre au Mont-Dol et la Belle-Née à Ste Anne sur Vilaine. En 1998, la commune de Cherrueix (11 moulins en 1860, sur cette commune en baie du Mont St-Michel) a restauré le toit et les ailes de celui des Mandrins.

Le moulin du Tertre, au Mont-Dol

Son activité a cessé en 1954. Il a repris vie en 1998 grâce à l'association « *les courous d'pouché* », du nom des charretiers qui jadis transportaient le blé. A la belle saison, les jeunes adhérents se font un plaisir de vous en expliquer ses secrets.

Le moulin de la Belle Née, à Ste Anne/Vilaine

Il fut construit en 1832. Au milieu du XIX^e siècle, une voilure en bois de type **Berton** (du nom de l'inventeur), est venu remplacer les traditionnelles voiles de toile, supprimant la « guivre » commandant le pivotement de la toiture. Manœuvrées depuis l'intérieur du moulin par une tringlerie, les lamelles se déployaient au vent. L'avantage était considérable car il n'obligeait plus à déposer et à rouler les voiles en cas d'intempérie. Il se visite une fois l'an, le 3^o dimanche de juin.

L'amoulangeur ou *moulangeur*, l'homme de l'art des moulins à vent était un orfèvre, créant une belle et ingénieuse machine.

Les murs

De construction circulaire en pierres, les murs supportent en partie haute, une sablière en bois. Elle permet d'assurer la rotation de la toiture après avoir été graissée de suif, pour éviter un échauffement trop important provoqué par les patins en chêne ou en acacia fixés sous la charpente du toit.

Cette conception, donne naissance au moulin à « tour ronde », le différenciant des moulins-caviers (en Anjou), ou en bois comme à Ouessant

Le toit

De forme conique, il est incliné à 40 ou 45°. Il est en principe recouvert d'essente de châtaignier, cette ardoise de bois façonnée à la main. Sa charpente est assemblée sur un châssis pivotant qui porte l'arbre moteur.

Elle est munie de patins latéraux pour ne pas « déjanter » et comporte deux sorties : en façade l'arbre qui porte les ailes, à l'arrière la sortie du frein par le « huteau ».

La queue rattachée à la charpente, arrive à proximité du sol. Taillée dans un tronc de châtaignier, elle permet de mettre les ailes le nez au vent. Elle est fixée au sol à l'aide de pierres ou de chèvres en bois.

Les ailes

Deux « vergues » partent de la tête de l'arbre moteur et forment la croisée des ailes sur lesquelles sont boulonnées les quatre grands panneaux qui portent les toiles de chanvre ou de lin. Elles sont fixées dans des mortaises de l'arbre moteur.

Par vent fort il faut diminuer les toiles, en grim pant sur les lattes des ailes. En cas de tempête, il faut les retirer entièrement. Le frein régule la vitesse de rotation des ailes.

La machine à vapeur, viendra pallier aux caprices du vent.

Le fonctionnement du moulin

Les pochées de grain de près de 100 kg sont hissées à l'étage et déversées dans une trémie vers le centre des meules, par un auget. Lorsqu'elle se vide, une clochette reliée à une plaquette par une corde avertit le meunier. Le moulin tourne à vide à un rythme dangereusement accéléré. « Meunier tu dors, ton moulin va trop vite, ... »

Les meules

Elles mesurent en moyenne 1.50 m. de diamètre. Le matériau varie suivant les régions : de la meulière, du grès, du granite, du quartz, ...

La supérieure en rotation, est appelée *courante*. La meule inférieure fixe, est la *dormante* ou *gisante*. Il fallait procéder fréquemment au repiquage des meules.



meunier "rhabillant" la meule dormante (dessin C. RIVALS)

La bluterie

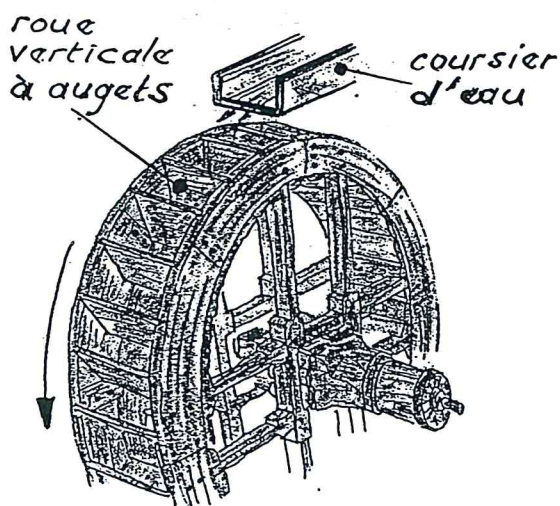
La mouture arrivée au bord extérieur des meules tombe dans un conduit en bois, vers la bluterie. C'est l'appareil qui sépare la farine, le son (enveloppe du grain) et le grua (blé insuffisamment moulu, non réduit en farine). C'est une grande armoire équipée d'un tambour sur lequel sont tendues des soies très fines, jouant le rôle de tamis. La première bluterie est équipée de soies à mailles très fines laissant passer la « fleur » (farine la plus fine).

LE MOULIN A EAU

Ils sont également de différents types.

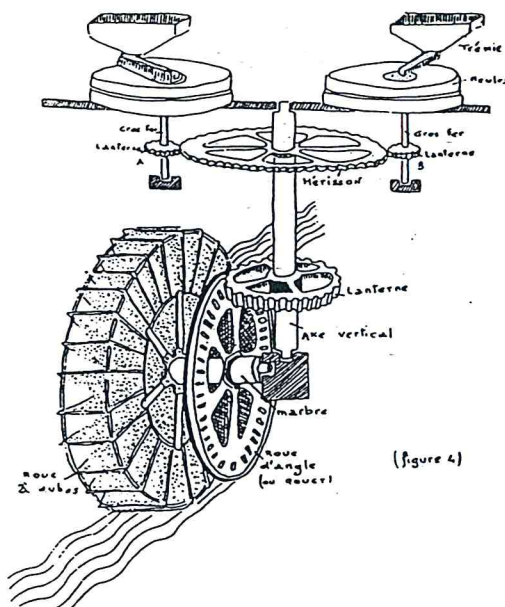
Le moulin à roue verticale à augets dite par « *par-dessus* » est adapté aux ruisseaux de petit débit mais rapides. Le poids de l'eau dans les augets fait tourner un arbre horizontal.

C'est probablement ce type de roue, qui équipait le moulin des Forges. Dans le moulin, un système d'engrenages transforme le mouvement et fait tourner la meule.



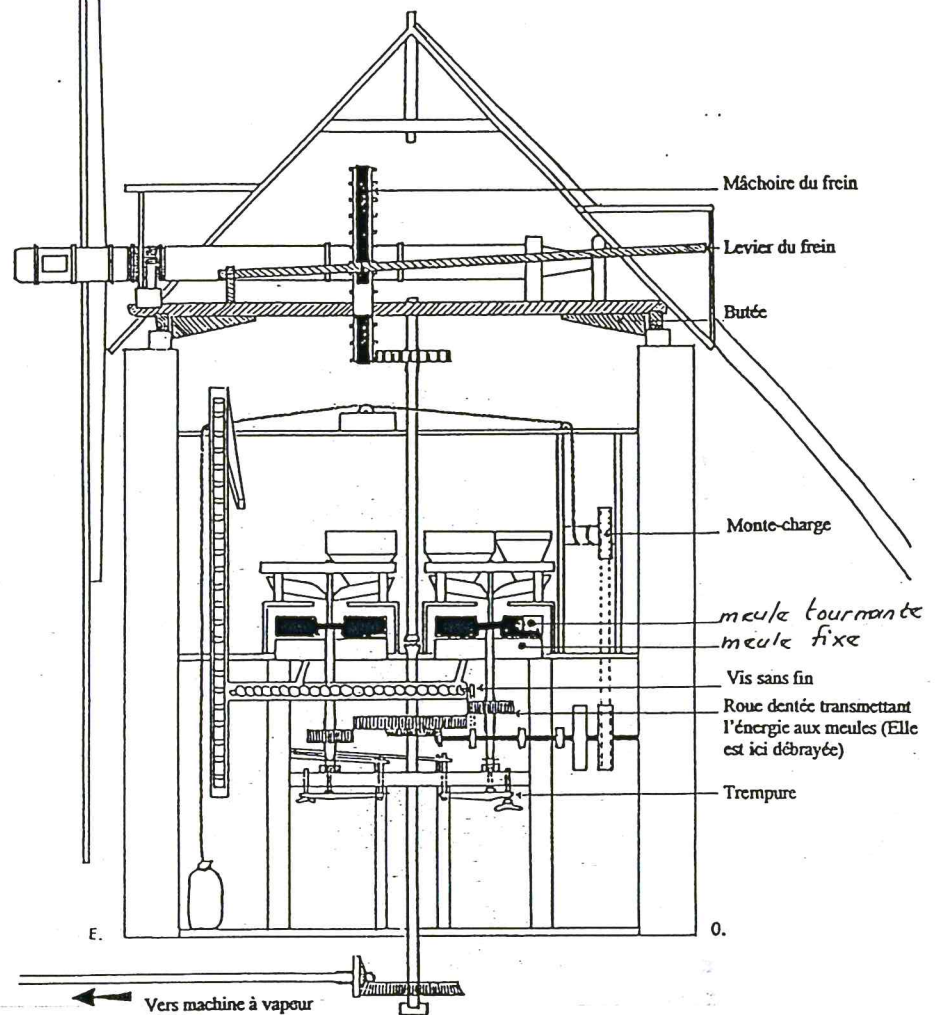
dessin de Jean ISTIN

Le moulin à roue verticale à aubes dite « *par-dessous* », est installé sans chute d'eau, le long d'une rivière par exemple. Les moulins à roue horizontale, sont fréquents dans le sud-ouest du Finistère. L'eau vient de l'étang 3 m. plus haut et est accélérée dans une goulotte de bois ou de pierre et projetée violemment sur les « *cuillers* ». Elle passe sous le moulin. Il n'y a pas besoin d'engrenage. La roue horizontale traversée par un arbre vertical, fait directement tourner la meule supérieure.

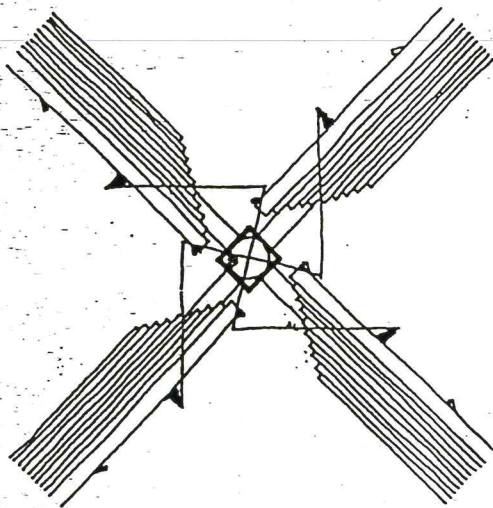


(figure 4)

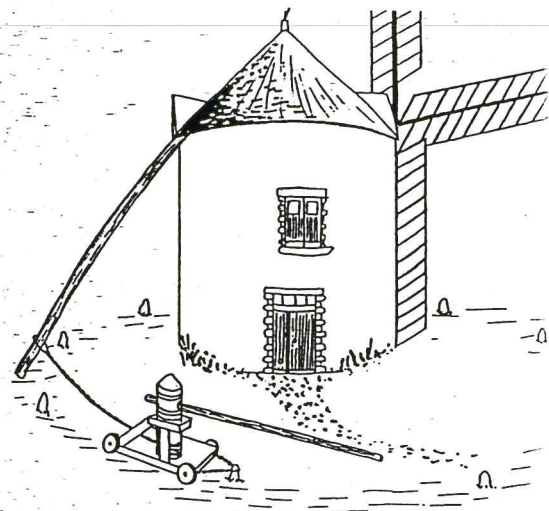
MOULIN DE MONT-DOL
SCHEMA du MECANISME - MOTEUR
(COUPE EST. OUEST)



Extrait de la
brochure
"Le moulin du
MONT-DOL"
de J.J. Chartier



Les ailes BERTON
vers 1840, un "constructeur-mécanicien"
créa dans le Bassin Parisien un
nouveau système d'ailes.



Cabestan amarré
en position de tractio.

DES REPERES GEOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES

Le moulin de Valmy

Après 1789, les émigrés ayant fui la France, incitent les monarques étrangers à étouffer la Révolution. En 1792, les Autrichiens et les Prussiens, envahissent la France.

Le 20 septembre, bien regroupés sur la colline de Valmy, que dominait un moulin à vent, les Français subirent sans broncher le feu adverse, tandis que les canons brisaient

l'offensive ennemie qui battit en retraite. Goethe qui suivait les troupes d'invasion résuma la journée en une formule devenue célèbre : « *De ce lieu et de ce jour date une nouvelle époque de l'histoire du monde* ».

Le lendemain, 21 septembre 1792, la Convention nationale instaura la ... 1^o République.

La tourmente révolutionnaire

Dans un moulin à vent, voir loin est une nécessité : étude des nuages, du vent, coup d'œil aux moulins voisins, activité dans la plaine, ...

Pendant la Chouannerie en Vendée, des signaux indiquaient aux Blancs (les

royalistes), la position des Bleus (républicains).

Lors des expéditions infernales, les moulins du pays insurgé furent nombreux à être incendiés sur ordre du comité du Salut public, pour affamer les rebelles.

Seconde guerre mondiale

Le moulin de Hadé - Chapelle-Bouëxic

Auguste Coignard meunier, avait une radio qui fonctionnait sur la dynamo branchée sur la roue du moulin.

Quand il y avait des messages, il prévenait les officiers de la Résistance.

Le moulin de Montenac, en Langon

Il était également équipé d'une radio. Après le débarquement du 6 juin 1944, le recteur de St-Ganton s'y rendait chaque jour à 17 heures pour connaître l'avancement des troupes.

Au retour, il en informait la population locale.

Le moulin « à Justeau », de St-Séglin

Le moulin à eau du Pont, sur le ruisseau du Combs en St-Séglin, était également connu des Résistants.

Eugène Justeau minotier (décédé en 1975), était à la tête d'un groupe. Pour indiquer les parachutages d'armes, Radio-Londres glissait dans ses messages ... *juste au bord de l'eau* ... Maria Justeau sa femme (90 ans) a reçu récemment la visite d'un des aviateurs américains qu'elle et son mari hébergèrent, ainsi que des parachutistes S.A.S. après les combats de St-Marcel.

Il est venu aux journées commémoratives Franco-Américaines des 7 et 8 septembre derniers, organisées à Ste Anne sur Vilaine et à Messac.

C'est l'occasion de demander à Jean-Claude Bourgeon de nous raconter cette initiative. Elle a permis de retrouver quelques acteurs et de jalonner le paysage d'un monument commémoratif, pour nous rappeler le devoir de mémoire.

Sources :

Moulins de l'Ouest, de Charles Homuak de Lille – 1987

Le moulin du Mont-Dol, de J.J. Chartier – 1998

Carnet de champs, de Maurice Langlois – 2000

A.D.I.V. – 8 S 66 - Déclaration des machines à vapeur 1901 à 1907

Expositions - Domaine départemental de Trévarez (1999) et Maison du Canal à Hédé (2000)

La guerre et la Résistance, dans le sud du département de René Chesnais - mai 1999

Visites conseillées :

Le moulin du Tertre - Association «Les courous d'Pouché» - Mairie du Mont-Dol : 02.99.48.04.09

Le moulin à marée du Birlot (superbe restauration) – BP5 22870-Ile de Bréhat : 02.96.20.02.83



Sainte Anne-sur-Vilaine - Monument en mémoire de l'équipage du B17 abattu au Tertre Pluon le 16 septembre 1943, inauguré le 7 septembre 2002. Conception : Jean-Claude Bourgeon, sculpteur : Ray Bote. 6 victimes : Walter Euwer Pilote, Leonard Brown Copilote, Edward Connolly Bombardier, Stan Evans Navigateur, Louis Hamilton Mécanicien, Clifford Hart Mitrailleur; 4 rescapés : Samuel Blatchford Radio, Elmer Schroeder, Cyril Koval, Alfred Held Mitrailleurs.

Jeudi 16 septembre 1943, 131 Forteresses américaines survolent la vallée de la Vilaine en direction de Nantes. Sept vont être abattues dont quatre entre Vitré et Laiglon : à Champeaux près de Vitré, la Nouette en Ercé en La Mée, Comeré en Messac et au Tertre Pluon en Ste Anne sur Vilaine. Sur les 40 membres d'équipages, 11 seront tués et 12 seulement réussiront à rejoindre l'Angleterre avec l'aide de la population et de la Résistance.

Le "Battlin Bobbie" s'écrase en feu à Messac. Par chance et grâce à la compétence du pilote Elton "Pete" Hoyt III, les 10 aviateurs réussissent à sauter avant le crash. Plusieurs sont victimes de blessures mais heureusement sans extrême gravité. Deux hommes sont capturés peu après leur atterrissage. Les 8 autres réussiront à regagner l'Angleterre. Le copilote, Norman Schroeder, parvient de justesse à éviter les fils de la ligne à haute-tension près du moulin de la Tombe. Il marche droit au sud jusqu'à Poitiers où il est pris en charge par la Résistance locale. Cinq autres qui ont atterri sur Guipry et Pipriac sont conduits chez Eugène et Maria Justeau au Moulin du Pont tout près du bourg de St Seglin. Ils vont y rester cachés trois semaines avant d'être évacués sur Paramé puis Ploërmel. Lucienne, la fille du facteur Louis Nadan, jeune étudiante et membre du groupe Front National-FTP de Redon sera leur interprète.

La place du couple Justeau dans la Résistance n'est pas assez connue de la population. La longue citation de de Gaulle en 1945, presque une page entière, portant attribution de la Légion d'Honneur à Eugène Justeau, la croix de guerre et le diplôme de reconnaissance des parachutistes S.A.S. de Maria Justeau sont éloquentes. Des dizaines d'agents de la France Libre, de Résistants, de parachutistes et combattants du maquis de St Marcel, le général Allard, sont passés par le moulin des Justeau. Ce site était aussi un pôle d'émission radio vers Londres.

De l'avion qui s'est abattu à Ste Anne, seul 4 aviateurs ont pu sauter à temps, les 8 autres ont péri dans l'épave en flammes ou se sont écrasés au sol. Les 4 rescapés ont été pris par les Allemands trois mois plus tard.

Les 7 et 8 septembre 2002, nous avons organisé une commémoration pour rendre hommage à ces aviateurs et à tous ceux qui les avaient aidés, en mémoire aussi de toutes les victimes civiles et militaires, dont François Hautbois de Guipry atteint par une balle "perdue", les 812 morts, 1.785 blessés et 10.000 sinistrés de la ville de Nantes.

Dix-sept Américains ont fait le déplacement dont Howard Moody mitrailleur du "El Diablo" (La Nouette), "Pete" Hoyt le pilote du "Battlin Bobbie" (Comeré) et "Bobbie" son épouse qui avait inspiré le nom de l'appareil, l'Indien Navajo Samuel Blatchford opérateur-radio de l'avion tombé à Ste Anne qui n'était alors âgé que de 19 ans.

Un petit monument a été érigé en août 2002 à Ste Anne. Six blocs de quartz évoquent les six aviateurs tués et 4 palis dressés les 4 rescapés, un palis plus grand gravé par Ray Boteff porte les noms de ces 10 Américains. Ce mémorial a été inauguré le 7 septembre 2002 sous une pluie battante en présence de 400 personnes, du C^t Christopher Moffet représentant officiel de l'Ambassade des Etats-Unis et son épouse, de M. Gary Clements Consul, et des élus locaux. La plaque a été dévoilée par S. Blatchford et Michel Lugez Président de l'association du Mémorial Américain. La matinée a été consacrée à une visite sur le terrain et un repas a réuni 200 personnes le soir.

Le lendemain dimanche 8, une cérémonie se déroulait au monument aux morts à Messac en présence du Sous-Préfet de Redon. Une petite fête suivait à la salle polyvalente où quelques surprises avaient été réservées. Chaque Américaine ainsi que quelques Résistantes recevaient un bouquet emblématique de bruyère, fougère et blé noir. Au nom de la population reconnaissante, le maire de Messac offrait à chaque famille américaine la médaille de la commune.

La première surprise fut pour "Pete" Hoyt lorsque Patrick de Rengervé lui remettait sa ceinture suivi par René Fontaine qui lui restituait son portefeuille, ses papiers, sa montre et son stylo-mine. Samuel Blatchford recevait un grand morceau du parachute qui lui avait sauvé la vie et qu'avait conservé Paul Poulain son premier "secouriste".

La fête pouvait alors battre son plein avec le saut de 3 parachutistes dont le champion de France Michel Delavaud, un apéritif-concert animé par les 30 musiciens de "Music & Co" puis un buffet pour 300 convives aux airs feutrés des 15 instrumentistes du "Club Rennais des Accordéonistes Cheminots".

LIBRES PROPOS

Tolérance – Relativisme – Biodiversité – Paix

Nos pensées, nos yeux, s'arrêtent souvent sur telle créature douée de vie : humain, animal, plante. Et, que cet être nous inspire rejet ou amour, nous jugeons ses semblables et les classons à un niveau supérieur ou inférieur.

Peut-être faudrait-il, à mon avis, penser que c'est là un classement d'un instant, en fonction de nos connaissances toujours limitées du moment et de notre état d'esprit à cette période.

Nos goûts évoluent, notre savoir progresse.

Alors, relativisons et soyons tolérants. Avec le bon sens, une telle attitude nous conduira à l'humilité, à la découverte d'une certaine harmonie. La biosphère dans laquelle nous sommes plongés nous paraîtra plus belle et alors nous serons conduits au respect :

- Respect pour nos semblables mêmes si leurs coutumes ou leurs idées nous heurtent profondément. L'infinie diversité des humains dans leurs physiques, leurs cultures, leurs pensées peut être source d'enrichissement si nous en sommes conscients.
- Respect pour la Nature en général qui peut se passer de nous mais dont nous ne pouvons nous passer. Notre mère nourricière a encore bien des secrets et des ressources. Alors soyons humbles et ne cherchons pas à user de notre supériorité intellectuelle pour désorganiser notre espace de vie.

Biodiversité : le terme est récent mais il est partout et s'applique à tout ce qui fait notre cadre de vie :

- Les millions d'espèces vivantes qui font l'agrément et la diversité de notre biosphère. Faire connaître et protéger cette encyclopédie de la vie serait sans doute plus raisonnable que de mettre notre orgueil dans 'l'amélioration de la nature' par les biotechnologies, les monocultures, la marginalisation ou élimination des espèces dites inutiles ou non rentables. Dans beaucoup de domaines, l'uniformisation entraîne ennui et fragilité.
- L'infinie variété des paysages et sites. Là aussi l'homme se joint à la Nature pour provoquer des changements parfois importants dans les zones pas trop inhospitalières. Ils est dans ce domaines des modifications heureuses à moyen terme mais aussi des 'massacres' irrémédiables.
- Les milliards de possibilités de combinaisons des gènes ce qui conduit à cette variété si enrichissante dans les aspects physiques et les caractères des être vivants, dont nous-mêmes. Là, plus qu'ailleurs, gardons-nous de classer et, pire, de vouloir multiplier ceux qui nous paraissent 'meilleurs'.

La biodiversité se laisse découvrir si nous restons humbles et respectueux. Elle nous pousse au relativisme et donc à la tolérance. N'est-ce pas une bonne approche d'un équilibre homme - nature et finalement une marche vers la Paix ?

Les Associations

vous souhaitent



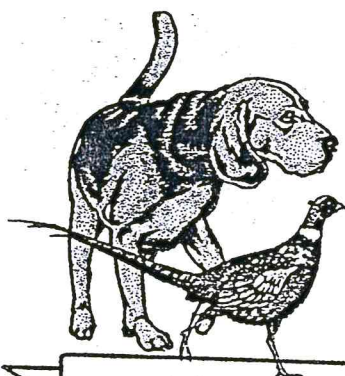
La Dynamique



Comité des Fêtes



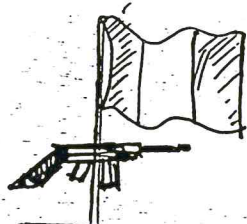
Tennis Club



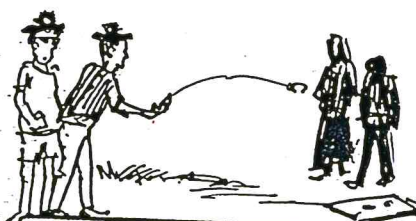
ACCA



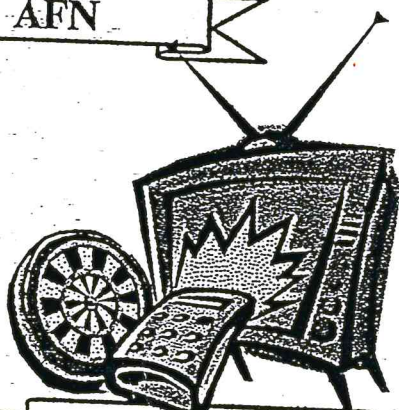
Association Omnisport



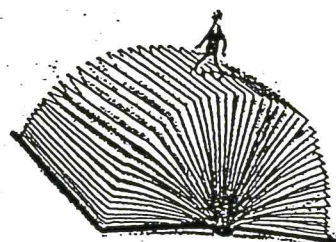
AFN



Éternelle Jeunesse



Foyer des Jeunes



APAR

une heureuse année 2003